

SMAT du Haut-Allier

42, avenue Victor Hugo

BP 64

43300 LANGEAC



SAGE HAUT-ALLIER

Diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Diagnostic socioéconomique

Élaboration du scénario tendanciel

RAPPORT

PHASE 2 : Scénario tendanciel

Projet co-financé par :



L'Agence de l'eau
Loire-Bretagne



L'Union européenne
Fonds européen de développement
régional FEDER



La Région Auvergne



La Région Languedoc-
Roussillon

RhôneAlpes Région

La Région Rhône-Alpes

Réf. : TD / ABo / 1452

Version définitive validée par la CLE / Janvier 2012

Bureau d'études CESAME
ZA du Parc - Secteur Gampille

42 490 FRAISSES

Tel : 04 77 10 12 10

E-Mail : cesame.environnement@wanadoo.fr



CESAME
ÉTUDES & CONSEIL EN ENVIRONNEMENT



SAGE HAUT-ALLIER

Diagnostic de la ressource en eau et des milieux aquatiques

Diagnostic socioéconomique

Élaboration du scénario tendanciel

RAPPORT

PHASE 2 : Scénario tendanciel

Historique des modifications du rapport

Historique des modifications du rapport	Indice	Date
Rapport final du scénario tendanciel validé par la CLE	Version définitive	Janvier 2012
Rapport validé par le bureau de la CLE et présenté pour validation en CLE	Version provisoire N°2	Janvier 2012
Rapport présenté en bureau de CLE pour validation	Version provisoire N°1	Décembre 2011

RAPPORT PHASE 2

Chapitres

PREAMBULE

PARTIE 1 : La dynamique du territoire

PARTIE 2 : Les politiques environnementales

PARTIE 3 : Les hypothèses d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques

PARTIE 4 : Les perspectives pour l'élaboration du SAGE Haut-Allier

Table des matières

PREAMBULE

1.Contexte.....	5
2.Méthodologie.....	6
3.Organisation de la concertation.....	8
4.Documents constitutifs du rapport.....	10

PARTIE 1 : La dynamique du territoire

1.Une dynamique locale contrastée.....	11
1.1.Le bassin de vie de Langogne.....	11
1.2.Les monts de la Margeride.....	13
1.3.Le bassin de vie de Langeac.....	14
2.Des politiques locales tournées vers l'avenir.....	18
2.1.Des stratégies régionales orientées vers l'aménagement et le développement durable des territoires.....	18
2.2.Vers une redynamisation du territoire.....	20
3.Hypothèses d'évolution des activités humaines sur le territoire.....	24
3.1.Une démographie en déclin ces dernières années mais des mœurs en voie de mutation.....	24
3.2.Une filière agricole fragile et des pratiques en voie de mutation.....	26
3.3.Une production sylvicole en voie de développement.....	32
3.4.Une industrie, un artisanat et des commerces à maintenir.....	36
3.5.Les perspectives pour l'hydroélectricité.....	37
3.6.Des difficultés pour le tourisme et les activités de loisirs	38
4.Les évolutions climatiques et leurs incidences sur le territoire.....	42
4.1.Les tendances du changement climatique en France.....	42
4.2.Les tendances sur le territoire du Haut-Allier.....	43
4.3.Les incidences sur le soutien des étiages.....	45

PARTIE 2 : Les politiques environnementales

1.Le contexte réglementaire national et européen.....	46
1.1.La Directive cadre sur l'eau.....	46
1.2.La Directive nitrate.....	46
1.3.La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA).....	46
1.4.Le Grenelle de l'environnement : les lois Grenelle 1 et 2.....	47
1.5.Les autres Directives et textes de loi.....	48
2.Les documents et schémas d'orientation existants.....	49
2.1.Le SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures.....	49
2.2.Le Plan Loire Grandeur Nature (2007-2013).....	52
2.3.Plan de développement rural « hexagonal » PDRH (2007-2013).....	53
2.4.Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central (POMAC) 2007-2013.....	54
3.Les mesures de gestion engagées sur le territoire.....	55
3.1.Les mesures réglementaires de gestion.....	55
3.2.Les espaces naturels sensibles.....	57
3.3.Un contrat territorial pour le bassin de Naussac.....	57
3.4.Les programmes opérationnels de restauration et d'entretien.....	59
3.5.Les surfaces contractualisables aux mesures agri-environnementales.....	60

PARTIE 3 : Les hypothèses d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques

1.Les prélèvements et l'état quantitatif des ressources en eau.....	63
1.1.Rappel du diagnostic.....	63
1.2.Tendances historiques et hypothèses d'évolution.....	64
2.Les Rejets et l'état de la qualité des ressources en eau.....	67
2.1.Rappel du diagnostic.....	67
3.La fonctionnalité des milieux aquatiques.....	72
3.1.Rappel du diagnostic.....	72
3.2.Tendances historiques et hypothèses d'évolution.....	73

PARTIE 4 : Les perspectives pour l'élaboration du SAGE Haut-Allier

1.Rappel des objectifs fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne.....	77
1.1.Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau superficielles circulantes.....	77
1.2.Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau superficielles stagnantes.....	81
1.3.Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau souterraines.....	81
1.4.Les objectifs de débits aux points nodaux.....	82
2.Synthèse : le scénario tendancier - satisfaction des enjeux.....	85
2.1.Rappel des enjeux identifiés lors du diagnostic.....	85
2.2.Scénario tendancier - Satisfaction des enjeux.....	86
3.Les orientations à suivre pour l'élaboration du SAGE Haut-Allier.....	95
3.1.Les plus-value d'un SAGE.....	95
3.2.Orientations à suivre pour l'élaboration de la stratégie.....	99

Index des tables

Tableau 1 : Population estimée sur le territoire en 2015, 2020 et 2025.....	23
Tableau 2 : Répartition du coût du programme de mesures du SDAGE sur le bassin Loire-Bretagne et sur le secteur Loire et Allier amont, Lignon du Velay, et Alagnon.....	48
Tableau 3 : Répartition du coût du contrat territorial du bassin de Naussac (2012-2016).....	57
Tableau 4 : État écologique des masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015).....	75
Tableau 5 : Objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015).....	76
Tableau 6 : Objectifs de bon état chimique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015).....	76
Tableau 7 : Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015).....	77

Index des illustrations

Illustration 1 : Diagramme synoptique présentant le système technico-socio-économique utilisé pour l'élaboration du scénario tendanciel.....	6
Illustration 2 : Carte de synthèse présentant les trois commissions géographiques organisées sur le territoire.....	8
Illustration 3 : Carte de synthèse présentant la dynamique de territoire.....	14
Illustration 4 : Périmètre du projet de parc naturel régional « Gorges du Haut-Allier Margeride ».....	21
Illustration 5 : Évolution de la population (1965 - 2025).....	24
Illustration 6 : Évolution du nombre d'exploitations biologiques en Auvergne.....	28
Illustration 7 : Carte de synthèse présentant la dynamique agricole.....	29
Illustration 8 : Graphique présentant l'évolution des surfaces forestières en France.....	30
Illustration 9 : Carte de synthèse présentant la dynamique sylvicole.....	33
Illustration 10 : Évolution du nombre de nuités en Auvergne.....	37
Illustration 11 : Carte de synthèse présentant les mesures réglementaires de gestion (APB, projet de classement L214-17).....	54
Illustration 12 : Carte de synthèse présentant les mesures contractuelles de gestion engagées sur le territoire du Haut-Allier.....	60
Illustration 13 : Carte présentant les objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles (SDAGE).....	81
Illustration 14 : Carte présentant les objectifs de bon état chimique fixés pour les masses d'eau superficielles (SDAGE).....	82

Préambule

1. CONTEXTE

Première étape dans l'élaboration d'un SAGE, l'état des lieux constitue les fondations du SAGE. Elle a pour objectif d'assurer une connaissance partagée par les membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) des enjeux liés à l'aménagement et à la gestion de l'eau sur le territoire. Cette étape comprend plusieurs phases :

- **l'état initial** : inventaire des données et des documents existants ;
- **le diagnostic** : description de la situation actuelle et identification des principales problématiques ;
- **le scénario tendanciel** : projection **en l'absence de SAGE** de l'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- **les scénarios contrastés** : étude des solutions et des moyens à mettre en œuvre en réponse aux orientations retenues par la CLE.

L'état initial et le diagnostic du SAGE Haut-Allier ont été validés respectivement par la Commission Locale de l'Eau (CLE) le 16 mars 2010 et le 7 juillet 2011.

Le présent document constitue le rapport « scénario tendanciel » du SAGE Haut-Allier.

Cette analyse prospective a pour finalité de consolider le poids des enjeux identifiés lors du diagnostic et de formuler les orientations à suivre pour l'élaboration de la stratégie. Ces éléments sont présentés sous forme de conclusion dans le présent rapport.

La méthodologie de travail développée dans le cadre de cette étude « scénario tendanciel » est présentée ci-après.

2. MÉTHODOLOGIE

L'objectif du scénario tendanciel est de se projeter dans le futur à moyen terme (échéances 2015/2020) en estimant les tendances d'évolution des usages, de leurs impacts sur le milieu tout en tenant compte des éléments contextuels et conjoncturels. La caractérisation de l'évolution des impacts exercés par les activités humaines a permis ainsi de formuler des hypothèses sur l'état probable de la ressource en eau et des milieux aquatiques à différentes échéances en tenant compte des évolutions climatiques et de leurs conséquences.

Le diagramme synoptique présenté ci-après décrit le système technico-socio-économique utilisé pour l'élaboration du scénario tendanciel.

Les hypothèses d'évolution ont été construites sur la base d'une continuité des tendances des dernières années, corrigées aux vues des documents d'orientation existants (aménagement du territoire, gestion des ressources en eau et des milieux aquatiques) et des programmes de travaux en cours ou en projet (mise en conformité des équipements, contrats territoriaux, CRE, mesures agri-environnementales). Aucune variante n'a été étudiée au regard de la conjoncture économique actuelle. En revanche plusieurs scénarios d'évolution ont parfois été proposés afin d'illustrer les incertitudes rencontrées. Faute d'éléments suffisamment précis, il n'a pas été tenu compte de la modification des orientations de la Politique Agricole Commune et de l'introduction de l'éco-conditionnalité des aides dans la présente étude.

L'élaboration du scénario tendanciel du SAGE Haut-Allier s'est organisée autour de 3 étapes clés :

→ 1ère étape : le recueil des informations existantes

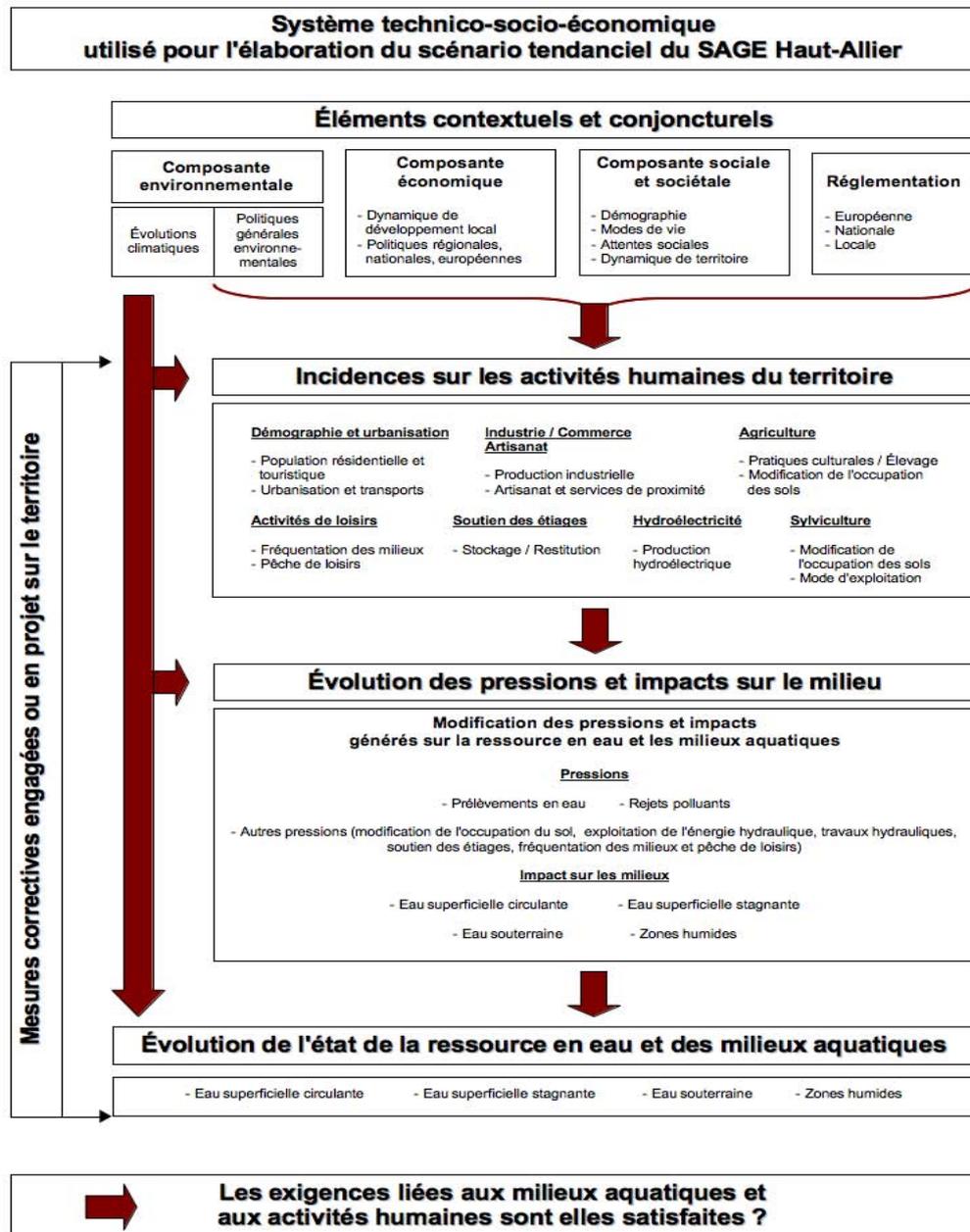
- recueil et synthèse des informations existantes sur la situation actuelle et les tendances récentes d'évolution (bases de données, documents de synthèse, avis d'experts) ;
- recueil des informations existantes sur les perceptions d'avenir (documents d'analyse prospective, documents de planification, avis d'experts).

→ 2ème étape : la définition des tendances d'évolution

- définition des tendances futures en tenant compte de l'évolution des éléments contextuels et conjoncturels ;
- proposition de variantes si nécessaires afin d'illustrer les incertitudes rencontrées.
- adaptation des hypothèses globales à la réalité locale en fonction des politiques en cours ou envisagées ;

- validation des hypothèses d'évolution par les acteurs du territoire : cette phase d'échange et de concertation s'est organisée autour de trois commissions géographiques.

→ 4ème étape : Validation du scénario tendanciel et des orientations à suivre pour l'élaboration de la stratégie par la Commission Locale de l'Eau (CLE)



Mesures correctives engagées ou en projet sur le territoire

Illustration 1 : Diagramme synoptique présentant le système technico-socio-économique utilisé pour l'élaboration du scénario tendanciel

3. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

L'élaboration du scénario tendancier s'est appuyée sur **deux phases de concertation** :

1. **Des entretiens individuels** ont été réalisés en première étape avec des experts et les acteurs du territoire afin de recueillir les données existantes, de comprendre les particularités du contexte actuel et de formuler des hypothèses solides sur les évolutions futures.

Les entretiens se sont conduits en vis-à-vis ou par téléphone au regard des besoins de l'étude. Les résultats de la première phase d'enquête réalisée lors de l'élaboration du diagnostic (phase 1) ont été également intégrés.

La liste des entretiens réalisés est présentée dans le rapport annexe.

☞ *Référence : Annexe 1 - Liste des entretiens réalisés*

A l'issue de ces entretiens et après analyses des autres sources de données disponibles (bibliographie, bases de données), un premier rapport a été produit et utilisé pour l'animation de la seconde phase de concertation.

2. **Une réflexion collective** a également été initiée. Elle s'est organisée en **trois commissions géographiques**. Elle a permis d'une part de consolider les tendances d'évolution proposées sur le territoire et d'autre part de réfléchir sur les orientations à suivre pour élaborer le SAGE Haut-Allier.

L'organisation des groupes de travail s'est appuyée sur les spécificités du territoire (notamment la cohérence hydrographique), et sur les dynamiques de développement local. Trois secteurs géographiques se distinguent :

- le secteur amont du bassin versant regroupant le bassin de Naussac et le plateau du Devès ;
- le secteur intermédiaire constitué par le territoire des monts de la Margeride ;
- et le secteur aval formé par le bassin languedocien et le début du bassin brivadois.

3. Une note méthodologique, élaborée par le cabinet Autrement-dit, précise les modalités de mise en œuvre de cette phase de concertation. Les spécificités de chaque territoire et la dynamique de développement local sont présentées dans le présent rapport.

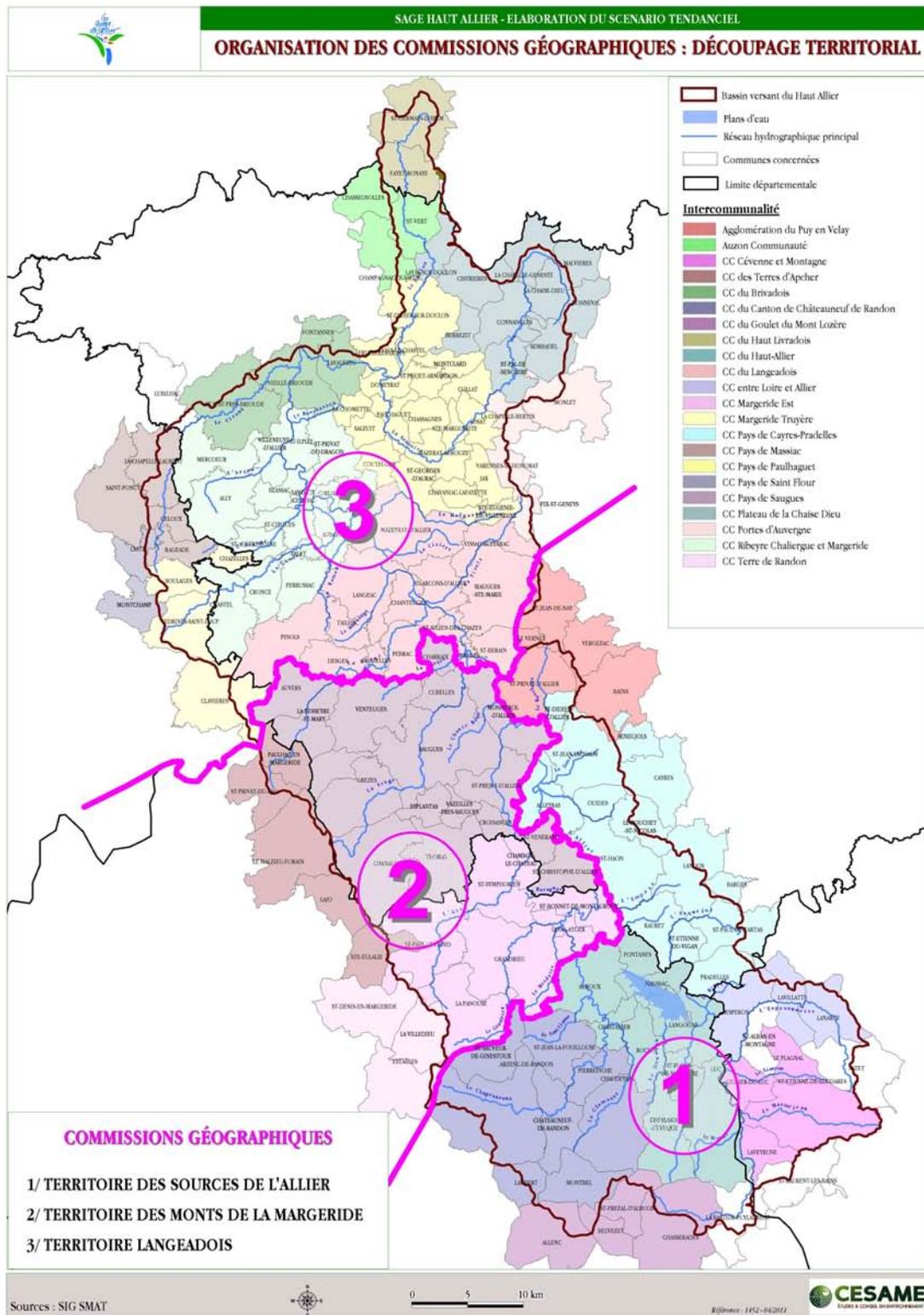


Illustration 2 : Carte de synthèse présentant les trois commissions géographiques organisées sur le territoire
Source : SIG SMAT

4. DOCUMENTS CONSTITUTIFS DU RAPPORT

Les documents constituant le rapport de présentation de la phase « scénario tendancier » du SAGE Haut-Allier s'organisent de la manière suivante :

→ Le présent rapport est structuré de la manière suivante :

- PARTIE 1 : La dynamique du territoire ;
- PARTIE 2 : Les politiques environnementales ;
- PARTIE 3 : Les hypothèses d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ;
- PARTIE 4 : Les perspectives pour l'élaboration du SAGE Haut-Allier.

→ De deux rapports annexes :

- les annexes du présent rapport technique ;
- et le récit de vie de la construction du SAGE, rapport présentant les résultats clés issus de la concertation.

Les annexes du rapport technique présentent les différents indicateurs utilisés dans le cadre de cette étude. Elles constituent un document de référence indispensable à la lecture et à la compréhension de ce dernier.

PARTIE 1

La dynamique du territoire

1. UNE DYNAMIQUE LOCALE CONTRASTÉE

L'analyse socio-économique du contexte local met en évidence des dynamiques de territoire différentes organisées autour de trois principaux pôles ruraux d'attractivité :

- Langogne sur la partie amont du territoire ;
- Saugues sur les monts de la Margeride ;
- Langeac sur la partie aval du territoire.

Les paragraphes qui suivent décrivent les trois bassins de vie organisés autour de ces pôles d'activités. Ils sont accompagnés d'une carte de synthèse.

1.1. Le bassin de vie de Langogne

Contexte

Territoire essentiellement agricole et forestier situé aux confins de trois départements et de trois régions, la Communauté de communes du Haut-Allier est articulée autour de la petite ville de Langogne qui rayonne sur un vaste territoire (bassin de vie de Langogne) éloigné des principales agglomérations. La structure urbaine de Langogne s'organise à partir du bourg médiéval autour duquel s'est édifiée une petite ville qui a du mal à trouver sa cohérence avec une multiplication des polarités de quartiers au détriment du centre bourg. Les villages ruraux, assez régulièrement disposés sur le territoire, participent à cet équilibre urbain et territorial articulé à partir de la ville de Langogne. Les déplacements s'organisent à partir du réseau de voiries existant et reposent sur l'usage de la voiture particulière, la RN88 introduisant de nombreuses nuisances dans la traversée de Langogne tandis que l'avenir de la voie de chemin de fer semble remis en cause au niveau national.

Démographie

Le territoire est cependant pénalisé par son enclavement et a enregistré depuis plusieurs décennies un déclin marqué. Pour autant, les dernières années sont marquées par un regain, y compris démographique, lié à la mise en valeur de nouvelles ressources. Si le solde migratoire (1990-1999) est positif, c'est exclusivement du fait des retraités qui choisissent de se retirer sur ce territoire. Entre 1990 et 1999, le nombre de retraités a progressé et a presque compensé le recul du nombre d'actifs occupés qui s'est réduit. Le territoire vieillit, avec des plus de 60 ans représentant plus du tiers de la population (contre 27% en Lozère et 21% en France) d'où un solde naturel négatif. Autre fait frappant, la population effectivement présente sur le territoire est beaucoup plus importante que celle qui y est recensée en raison de l'activité touristique. Ce tourisme est surtout non marchand avec le plus gros des nuitées passées dans les résidences secondaires et dans des logements « famille et amis » (nuitées comptées en hommes-années). Ainsi, le territoire est aussi habité aujourd'hui que dans les années 1960 : trente ou quarante années de réduction de la population résidente du territoire sont largement compensées par la présence des touristes.

Économie

L'économie du territoire repose essentiellement sur :

- les filières agricoles (filières fragiles qui rencontrent des difficultés structurelles), forestières (en cours de structuration) et artisanales ;
- un pôle de services assez structuré principalement concentré sur Langogne ;
- des activités touristiques (tourisme rural et valorisation de la retenue de Naussac) essentiellement développées durant la saison estivale.

L'agriculture, le cœur économique traditionnel du territoire, subit un sévère recul avec une perte, entre 1990 et 1999 de près de 50 % du nombre d'exploitations alors que cette réduction n'est « que » de 28% en moyenne en Lozère. Les revenus (bénéfices agricoles déclarés) de ces exploitations sont très faibles, de l'ordre du tiers de la moyenne nationale.

L'emploi salarié privé connaît une embellie depuis 2000, essentiellement dans les secteurs tournés vers la demande des ménages (actions sociales, restaurants, BTP, santé,...) mais également dans des secteurs plus « professionnels » : activité de nettoyage, fabrication de réservoirs métalliques, industrie des viandes ou agroalimentaires,... Le niveau de revenus des ménages progresse aidé largement par le regain démographique et la montée en puissance des pensions de retraites.

En résumé, c'est un territoire rural en pleine transition, qui semble arrivé à un point d'inflexion : le solde migratoire se met à compenser, pour la première fois depuis une quarantaine d'années, les pertes naturelles. La démographie redémarre. Mais cette transition est également le fait d'une profonde transformation de l'économie de ce territoire, de moins en moins dépendant de l'agriculture et de plus en plus de l'accueil de résidents définitifs (retraités) ou provisoires (touristes), tout en maintenant des activités industrielles et agroalimentaires. Chacune de ces fonctions ne fait pas une économie locale. Mais leur combinaison le peut : agriculture, accueil des touristes et retraités (et les activités de services à la personne qu'ils stimulent), industrie, sont les différentes variables qui peuvent permettre, associées plutôt que concurrentes, un nouveau développement de ce territoire.

1.2. Les monts de la Margeride

Contexte

La Margeride constitue toute la partie nord de la Lozère et s'étend plus au nord sur les départements du Cantal et de la Haute-Loire. Ces hauts plateaux granitiques et l'échine montagneuse qui les traverse présentent des paysages très équilibrés entre agriculture et forêt : champs cultivés et pâtures alternent avec des petits bois de pin sylvestre, souvent utilisés pour le pâturage des animaux (pâtures sous bois).

Démographie

A la fin du XIX^{ème} siècle, la population est à son maximum. L'artisanat est en pleine vitalité : outre les étoffes, on fabrique des sabots, des pavés en bois, des poteaux de mine, des traverses de chemins de fer, des meubles et des instruments agricoles. L'agriculture reste basée sur de petites exploitations familiales qui, pour subvenir aux besoins, mettent en valeur les moindres parcelles. Le système agropastoral passe souvent par le défrichement de la forêt qui, après amélioration agricole, permet la culture des céréales ou le pâturage. Lorsque les rendements sont moins élevés, le terrain est provisoirement abandonné et envahi par les genêts qui le fertiliseront par apport d'azote. Quelques années après, la parcelle est à nouveau labourée et cultivée. Quelquefois, le cycle est plus long et les pins s'implantent : ils sont alors exploités lors de la mise en culture de la parcelle. Les forêts sont surtout constituées de hêtres et de pins sylvestres exploités pour les besoins domestiques : chauffage et charpente. Cette pression humaine a fait reculer la forêt jusqu'à des limites extrêmes.

Économie

Dans la première moitié du XX^{ème} siècle, le désenclavement provoque une rupture du système autarcique (création de la ligne de chemin de fer « Paris-Méditerranée » par Clermont-Ferrand et Alès entre 1860 et 1870). La finalité des productions est modifiée : les céréales régressent au profit de nouveaux produits (veaux, moutons et agneaux gras, boeufs de boucherie, boeufs de travail dressés et « fourmes »).

Le fort exode rural provoque une extension des surfaces boisées et des friches. Le pin sylvestre reconquiert naturellement le territoire et des reboisements artificiels sont réalisés à base d'épicéas communs et de sapins pectinés à partir de 1950. Dans les années 1960 et 1970, apparaissent les productions de lait (dans lesquels certains secteurs se spécialisent), de broutards et d'agneaux engraisés à l'étranger.

Aujourd'hui, la Communauté de communes de Saugues est un territoire relativement dynamique. Notamment pour la filière agricole. Ce secteur d'activité concerne plus de 600 emplois soit 40 % de la population active. Ce secteur d'activité parvient à se maintenir grâce à un bon taux de reprise des exploitations et une population d'agriculteurs assez jeunes. L'artisanat et les commerces ont connu une importante croissance ces dernières années (taux de création de + 20 % entre 2001 et 2006). Ce dynamisme s'explique par l'activité touristique et le caractère autarcique du pays. Le secteur industriel n'occupe que 13 % des emplois avec deux principales industries (Bordes et PEM). Enfin, les emplois liés au services de proximité concernent une importante part des emplois au même titre que l'agriculture (40%).

Ainsi, le territoire des monts de la Margeride s'est transformé au fil des siècles, passant d'une économie autarcique à une ouverture dynamique : agriculture tournée vers l'élevage, croissance du commerce et de l'artisanat, développement d'activités de services de proximité. Cette évolution des activités s'est accompagnée d'une modification de l'occupation des sols en faveur d'une extension des surfaces boisées et des friches. Aujourd'hui, l'essentiel de l'économie du bassin de vie des monts de la Margeride repose sur l'agriculture et sur le secteur tertiaire (services).

1.3. Le bassin de vie de Langeac

Contexte

Situées à mi-chemin du Puy-en-Velay et de Saint-Flour, Langeac et sa région ont été pendant longtemps le point de rencontre d'une intense circulation venant du Languedoc à travers les Cévennes, le Gévaudan et les plateaux du Haut-Allier. La commune a assis son développement sur cette situation géographique privilégiée au cœur d'un patrimoine paysager d'exception structuré autour des gorges de l'Allier. Au XIX^{ème} siècle, l'exploitation minière se développe (houille, plomb, antimoine, spath-fluor). Une importante usine de traitement liée à l'extraction d'antimoine est construite. L'extraction du spath-fluor est interrompu en 1979.

Démographie

La création de la ligne de chemin de fer des Cévennes en 1865 attire une main d'œuvre importante et stimule l'exploitation des carrières de basalte destinées à la construction d'ouvrages d'art. La construction de la gare, d'un dépôt de machines, d'un atelier de réparation et l'installation d'activités induites entraineront le développement spectaculaire de la collectivité langeadoise : la population progresse de 30 % en 20 ans et atteint 4552 habitants en 1876 (4072 habitants aujourd'hui).

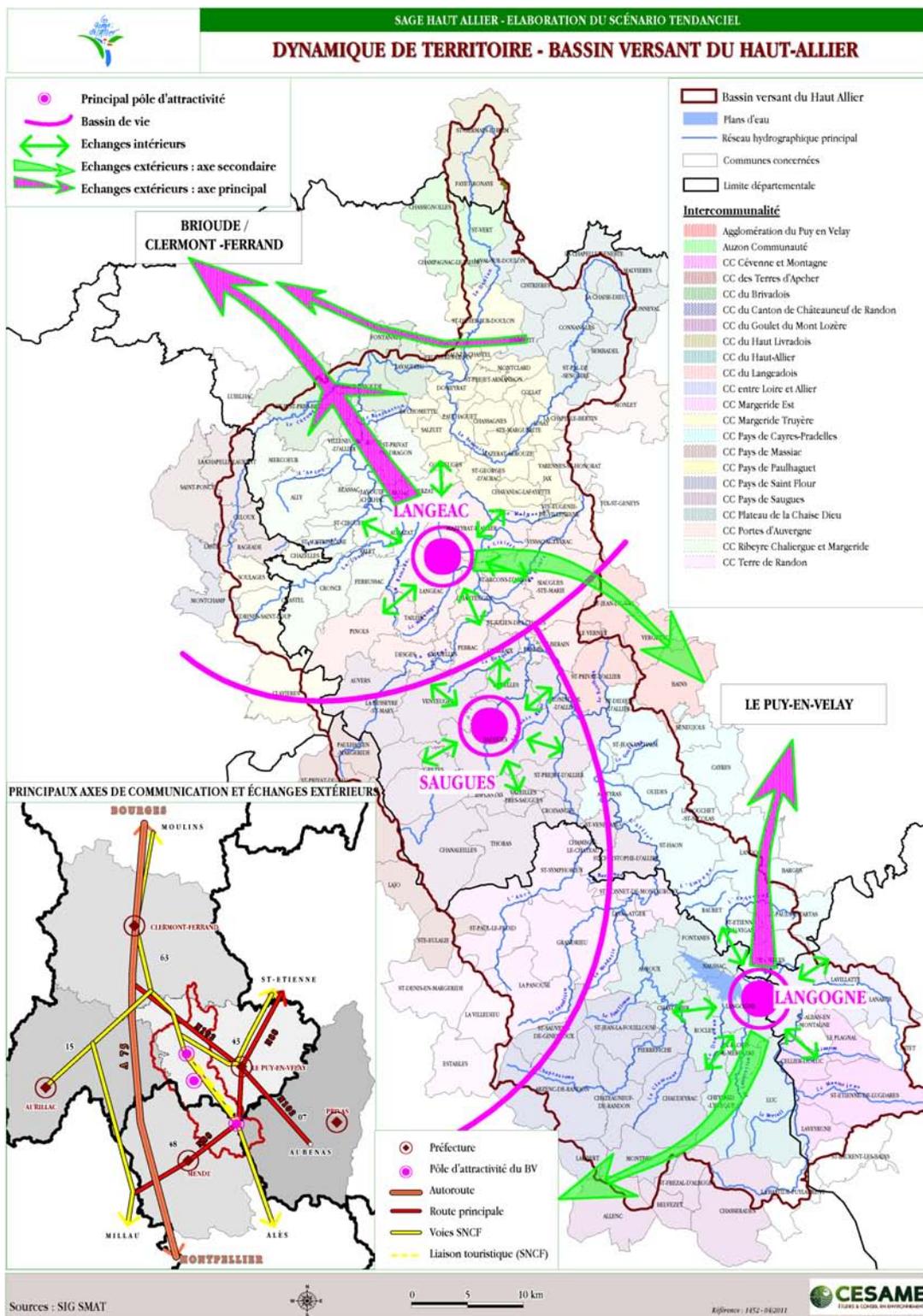


Illustration 3 : Carte de synthèse présentant la dynamique de territoire
 Sources : SIG SMAT, enquêtes CESAME (2011)

Langeac souffre cependant depuis de nombreuses années d'une décroissance démographique : sa population vieillit, le solde migratoire positif ne parvient pas à compenser le déficit naturel. La part des retraités augmente, les jeunes désertent le territoire, la part des jeunes ménages diminue. Par conséquent, la mobilité résidentielle est relativement faible. Corolaire de la forte représentation d'ouvriers et d'employés (et de retraités) dans la population langeadoise, la part des ménages à « revenus modestes » est importante. Parallèlement, la dynamique de la construction ralentit : elle passe à Langeac de 26,6 logements par an entre 1999 et 2004 à 16,6 logements par an entre 2005 et 2009. En revanche, cette tendance est plus modérée sur les communes périphériques. La demande en matière de logements à construire ou à rénover est aujourd'hui essentiellement tournée vers des biens immobiliers de type « maison individuelle ». Cette demande ne pouvant pas être satisfaite sur Langeac même au regard des contraintes locales, l'urbanisation tend par conséquent à se développer sur les communes périphériques.

Économie

Le déclin de l'activité ferroviaire débute en 1962 avec le lancement des locomotives diesel. La SNCF détruit la presque totalité des ateliers. Langeac et les communes voisines, soucieuses de résorber le chômage, s'associent alors au sein d'un syndicat de développement économique (le Syndhival). L'industrie se développe dans des filières aussi variées que l'agro-alimentaire, le bois, la mousse polyuréthane, la mécanique générale, le latex, ... L'activité touristique prend de l'ampleur grâce notamment aux interventions du SMAT qui a permis l'implantation de nombreux prestataires de loisirs (randonnées, eaux vives, activités culturelles, équitation ...) et la création de multiples équipements d'accueil et d'animation.

Ainsi après avoir, à partir des années 60, subi une grave crise économique, Langeac a su redresser la barre et connaît aujourd'hui un regain économique matérialisé par une hausse du nombre d'emplois. Ces emplois sont par ailleurs essentiellement localisés sur la commune de Langeac. Son attractivité est confirmée :

- la commune accueille des petites unités industrielles pérennes dans les domaines de la construction mécanique, de la plasturgie, et de l'agroalimentaire ;
- l'activité commerciale semble stabilisée bien que l'équilibre atteint entre commerce traditionnel, grandes et moyennes surfaces soit fragile ;
- le tissu artisanal se renouvelle, et les demandes d'implantations sont nombreuses.

L'agriculture, peu diversifiée (essentiellement tournée vers l'élevage), ne représente qu'une faible part de la population active, mais reste une composante importante de l'économie locale. Il convient également de souligner que l'espace agricole est ponctuellement menacé par l'avancée de l'urbanisation.

Langeac bénéficie d'une situation exceptionnelle dans un paysage composé de deux grandes entités très contrastés : la plaine de l'Allier et les contreforts de la Margeride. Cet environnement de grande qualité participe à son attractivité de même que la richesse de son patrimoine bâti.

Grâce à ces atouts et à une politique volontaire de développement touristique menée par le SMAT, Langeac affiche aujourd'hui une vocation touristique forte. Cependant les retombées économiques de cette activité pourraient être plus importantes si Langeac ne pâtissait pas d'une saison touristique très courte.

Bien que relativement proche de l' A 75 (axe Clermont-Ferrant / Montpellier), Langeac est pénalisée par un réseau primaire et secondaire qui posent des problèmes de confort et de sécurité. La liaison SNCF est menacée, l'offre en transports collectifs est insuffisante au regard de l'importance de la population active. De fait, les migrations pendulaires sont en constante augmentation. L'accessibilité est une composante particulièrement importante pour l'attractivité de la commune de Langeac.

2. DES POLITIQUES LOCALES TOURNÉES VERS L'AVENIR

2.1. Des stratégies régionales orientées vers l'aménagement et le développement durable des territoires

Contexte régional

La Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire (LOADDT) du 25 juin 1999, dite "Loi Voynet", a confié aux Régions la mission d'élaborer un Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT) qui fixe les orientations en matière de :

- localisation cohérente des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général pour maintenir les services publics dans les zones en difficulté et favoriser les projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois ;
- développement harmonieux des territoires urbains, périurbains et ruraux ;
- protection et mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains ;
- réhabilitation des territoires dégradés.

Le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable des Territoires (SRADDT), et son volet "transports" le Schéma Régional des Infrastructures et des Transports (SRIT), fixent ainsi les orientations fondamentales d'aménagement et de développement durable du territoire à différents horizons.

La stratégie adoptée en 2009 par la Région Auvergne et ses partenaires en matière d'aménagement du territoire sur les 20 années à venir s'articule autour de **trois objectifs prioritaires** :

1. le redressement démographique en poursuivant et amplifiant le regain de population ;
2. l'accessibilité à la grande vitesse et le désenclavement ;
3. le développement durable spécifique pour un territoire de faible densité.

La stratégie adoptée également en 2009 par la Région Languedoc-Roussillon repose quant à elle sur :

- une mise en cohérence des différentes politiques publiques pour assurer la qualité, l'attractivité et la cohésion du territoire ;
- une inscription dans le processus de décentralisation, en donnant toute sa consistance au rôle de chef de file de la Région, en matière d'aménagement du territoire ;
- un positionnement de la Région à l'échelle européenne et méditerranéenne, dans un contexte de montée en puissance de l'Europe des Régions et d'intensification des échanges méditerranéens.

Un territoire tourné vers l'Auvergne

L'analyse des deux schémas met en évidence une dynamique de développement local du Haut-Allier tourné vers l'Auvergne. Cette tendance a été confirmée lors des entretiens réalisés avec les acteurs locaux.

Le SRADDT Auvergne, schéma prospectif et dynamique, constitue un document stratégique de référence en matière d'aménagement et de développement local. La Charte du SRADDT Auvergne retient cinq orientations :

1. conforter la dynamique démographique de l'Auvergne en développant sa politique d'accueil tout en renforçant les solidarités et en favorisant l'ouverture culturelle de la société ;
2. consolider le socle économique de l'Auvergne en s'appuyant notamment sur son solide appareil industriel, l'agriculture et le bois, et se diversifier vers l'économie résidentielle et touristique ;
3. S'appuyer à la fois sur des agglomérations dynamiques et des espaces préservés, et développer une stratégie de densification différenciée en fonction des types de territoires ;
4. Favoriser la structuration des espaces ruraux autour des bourgs centres tout en développant un cadre de vie de qualité, et faire bénéficier l'espace rural du rayonnement accru des villes auvergnates ;
5. Préserver et valoriser les ressources naturelles et patrimoniales en cohérence avec les choix de développement spatial.

2.2. Vers une redynamisation du territoire

Une dynamique collective engagée sur le bassin de Langogne

Articulé autour d'un projet piloté par le Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de l'Aménagement du Territoire intitulé « *Atelier montagne* », une réflexion visant à redynamiser les territoires ruraux de montagne s'est récemment engagée sur le bassin de Langogne. L'atelier montagne a conduit à élaborer collectivement, à partir d'une stratégie d'ensemble énoncée par le territoire, une réflexion partagée sur les ressources réelles de ce territoire.

Cet espace ne se résume pas à une juxtaposition entre des ensembles urbains et des ensembles en attente de projets que seraient l'espace agricole et l'espace forestier. Bien au contraire, il est apparu progressivement au cours des échanges, que les espaces réservés aux pratiques agricoles et forestières devaient être considérés comme de véritables espaces d'activités. La véritable qualité de ce territoire - *son paysage et son potentiel environnemental* - n'est que la résultante de ces différentes interactions dont le meilleur modèle est sans conteste l'équilibre qui peut en découler lorsque les actions sont cohérentes et s'insèrent dans une vision partagée.

La première phase de l'atelier montagne a permis de définir ainsi des axes stratégiques sur le bassin de Langogne :

- penser le développement sur un territoire élargi associant les différentes composantes de l'espace : agriculture, forêt, ensembles naturels,...
- affirmer les grandes entités fondatrices du territoire : pôle urbain autour de Langogne et Naussac, réservoir de Naussac avec ses séquences naturelles et paysagères, chapelet des clairières sur le plateau et réseau des clairières de la forêt de Mercoire.
- rechercher à s'appuyer plus fortement sur les ressources locales du territoire ;
- organiser le développement de la ville de Langogne sur sa relation avec la RN88 ;
- hiérarchiser les capacités de développement (habitat, activités, équipements,..) et l'usage de la ressource.

A la suite de la démarche engagée au titre de l'Atelier Montagne, la Communauté de communes du Haut-Allier s'est engagée dans la planification et le développement de son territoire avec la mise en œuvre :

- d'un PLU (Plan Local d'Urbanisme) communautaire ;
- d'une ZPPAUP multi-zones (Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager) ;
- du développement d'une zone d'activité (Les Choisinets) avec un projet de desserte forestière et de création de pépinières d'entreprises.

La déviation de Langogne et la construction de l' A88 (axe Le-Puy-en-Velay / Mende) reste cependant une priorité pour les acteurs locaux afin de désenclaver le territoire.

Un projet de parc naturel régional en cours d'émergence pour le territoire des Gorges du Haut-Allier et les monts de la Margeride

La mise en œuvre des orientations du SRADDT Auvergne et la réalisation des objectifs concrets de sa Charte repose entre autre sur la construction d'une nouvelle gouvernance partagée. Les Pays et Parcs Naturels Régionaux (PNR) constituent de manière plus ou moins formelle, des bassins de vie, des territoires d'appartenance. Organisés autour d'une ville ou d'un bourg, ils matérialisent, en somme, l'échelle d'organisation et de fonctionnement quotidien des territoires : organisation de l'offre de services à la population, organisation cohérente de la chaîne de transports, gestion de l'offre d'habitat et de foncier.

Le projet de parc naturel régional « Gorges de l'Allier - Monts de la Margeride » en cours d'émergence s'inscrit dans ce contexte. Il constitue par conséquent une opportunité à venir intéressante en matière d'aménagement et développement économique local.

Cette approche globale et cohérente vise à harmoniser les politiques et les interventions opérationnelles des intercommunalités avec comme objectif commun un développement local basé sur la préservation d'un environnement de qualité (les gorges de l'Allier et les monts de la Margeride).

Un diagnostic territorial est actuellement en cours de réalisation afin d'étudier l'évolution possible du périmètre initial - *Projet coeur de parc* - (constitué d'ores et déjà de 59 communes réparties sur 2 régions s'organisant autour de l'axe Allier). La carte ci-après illustre le périmètre « cœur de parc » et le fuseau d'adhésion possible.



Illustration 4 : Périmètre du projet de parc naturel régional « Gorges du Haut-Allier Margeride »
 Source : association de pré-figuration du parc



Les projets en cours sur le territoire

Parallèlement à la mise en œuvre du projet de parc naturel régional, les collectivités poursuivent la mise en œuvre de leurs actions en faveur du développement économique local. Nous pouvons citer à titre d'exemples quelques projets d'aménagement majeurs :

- Sur le bassin langeadois :
 - Projet de création d'une zones d'activités intercommunautaires (Mazeyrat d'Allier / Saint-Georges-d'Aurac) ;
 - Commercialisation de la zone d'activité de Chambaret (4 hectares de zones artisanales, commerciales et de services) sur la commune de Chanteuges ;
 - Soutien aux entreprises artisanales et commerciales (FISAC¹) et volonté de valoriser les produits locaux notamment dans les cantines scolaires ;
 - Projet de création d'un pôle enfance jeunesses (Mazeyrat-d'Allier) ;
 - Projet de création d'une station pleine nature (Respirando) à Langeac.
- Sur le bassin de Saugues :
 - Création d'une zone d'activités économiques évolutives à Lachamp ;
 - Réhabilitation d'espaces culturels (Saint-Préjet-d'Allier, Venteuges, Saint-Christophe) ;
 - Réhabilitation de l'ancienne école de Saint-Vénérand en logements ;
 - Création d'une auberge au domaine du Sauvage (Chanaleilles) ;
 - Création d'une maison de santé et construction d'un EHPAD ;
 - Labellisation des parcours de petites randonnées Respirando et création d'un espace VTT ;
 - Réhabilitation du centre d'enfouissement technique du Moulas (Saint-Préjet).

¹ Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce

3. HYPOTHÈSES D'ÉVOLUTION DES ACTIVITÉS HUMAINES SUR LE TERRITOIRE

👉 *Référence : Annexe 2 - Indicateurs d'évolution des activités humaines*

3.1. Une démographie en déclin ces dernières années mais des mœurs en voie de mutation

Le territoire du Haut-Allier est pénalisé par son enclavement et a enregistré depuis plusieurs décennies un déclin démographique marqué lié au contexte socio-économique local. Mais, les dernières années sont marquées par une tendance au regain démographique.

Deux hypothèses d'évolution ont été étudiées afin d'obtenir une estimation de la population en 2015, 2020 et 2025 :

- la poursuite de la tendance observée depuis 1999 soit un taux de variation annuel de + 0,41 % ;
- les tendances départementales en Haute-Loire et Lozère proposées par l'INSEE (modèle OMPHALE) soit un taux moyen de variation annuel de + 0,56 %².

Les résultats sont présentés dans le tableau ci-dessous et illustrés par le graphique ci-après.

Scénarios	Population en 2008	Projection 2015	Projection 2020	Projection 2025
Poursuite de la tendance observée depuis 1999	45344	45835	46190	46547
Tendances départementales (Modèle OMPHALE)	45344	47146	48477	49846

Tableau 1 : Population estimée sur le territoire en 2015, 2020 et 2025

Source : INSEE

En 2025, les résultats montrent un retour vers un niveau de population équivalent à celui des années 1980-1990. Cette dynamique d'évolution ne sera sans doute pas homogène sur le territoire compte tenu de la dynamique actuelle de développement. La population devrait s'accroître vraisemblablement plus rapidement dans la périphérie immédiate des principaux pôles d'attractivité (Langeac, Saugues et Langogne) que sur les territoires ruraux éloignés de ces centres d'activités (Devès, sommets de la Margeride, Senouire amont).

Les évolutions du dernier quart de siècle ont marqué l'avènement de la société de la mobilité et de

² Moyenne des valeurs estimées sur les deux principaux départements du territoire

l'automobile, mais les dernières tendances nationales présagent peut-être de changements importants.

La faiblesse de la croissance économique se traduit par le ralentissement du pouvoir d'achat des ménages. Le budget familial est ainsi amputé par l'augmentation des coûts d'utilisation des voitures particulières (notamment par la hausse des prix des carburants). Cette tendance pourrait annoncer localement une revitalisation des pôles d'attractivité au détriment des espaces ruraux les plus éloignés. D'autre part, les attentes en matière de logements à construire ou à rénover sont essentiellement tournées vers des biens immobiliers de type « maison individuelle ». Cette tendance laisse présager des difficultés à revitaliser les centres urbains au détriment d'un regain de population dans les zones périphériques.

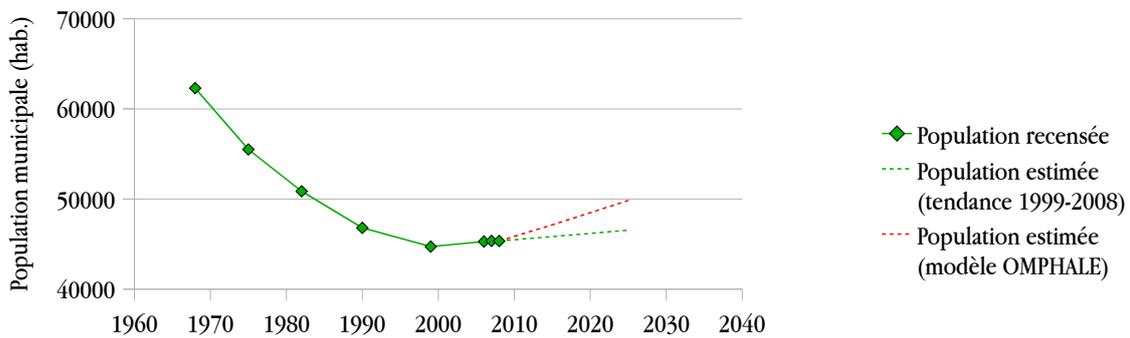


Illustration 5 : Évolution de la population (1965 - 2025)
 Source : INSEE - Modèle OMPHALE (tendances départementales)

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Population / Démographie	→ Augmentation globale de la population sur le territoire avec un taux de variation annuel compris entre 0,4 et 0,55% jusqu'en 2025.	→ Revitalisation des pôles d'attractivité au détriment des espaces ruraux les plus hostiles au développement économique : - accroissement de la population en périphérie immédiate des principaux pôles d'attractivité (Langeac, Saugues, Langogne) ; - maintien ou déclin de la population des territoires ruraux éloignés des pôles d'activités (Devès, sommets de la Margeride, Senouire amont).

3.2. Une filière agricole fragile et des pratiques en voie de mutation

Un territoire en zone de montagne où l'économie agricole reste fragile

L'activité prédominante est l'élevage principalement bovin (bovin lait et bovin viande) qui s'établit plus particulièrement sur les secteurs de pentes moyennes. La production de céréales se concentre essentiellement dans les vallées (vallée de l'Allier en aval de Langeac) et sur les plateaux (plateau du Devès notamment). Les territoires agricoles occupent 40 % du bassin dont 60 % sont constitués de prairies. 70 % d'entre elles sont des prairies permanentes. Il convient de souligner qu'il n'existe pas de zone d'estive sur le territoire.

Le déclin de l'activité agricole est notamment marqué dans les secteurs de montagne où les contraintes topographiques rendent la mécanisation difficile et les contraintes climatiques liées à l'altitude sont maximales (plateaux ardéchois, sommets de la Margeride, bassin amont de la Senouire). L'âge des chefs d'exploitation tend à montrer un vieillissement de la population active agricole. On compte très peu d'installations sur le territoire avec une tendance à la disparition des petites exploitations au profit de structures plus grandes, plus modernes avec parfois des regroupements d'exploitations en GAEC. Les nouvelles installations sont peu nombreuses. Elles sont principalement localisées dans le Devès, plus rarement sur le Langeadois.

Sur les secteurs les plus propices à l'activité agricole, les pressions foncières sont parfois importantes allant jusqu'à une reconquête des espaces forestiers. Cette tendance est particulièrement marquée sur le secteur de Saugues depuis 20 ans où de nombreuses parcelles ont été défrichées et drainées.

La filière bovin lait reste l'une des principales filières de production malgré sa fragilité. Les quotas laitiers instaurés en 1984 ont modifiés les modes de production afin d'optimiser la productivité (évolution des pratiques, de la technicité, nécessité d'une production régulière, sécurisation nécessaire des ressources en fourrages). Les exploitations disposent d'une autonomie fourragère relativement faible. La production de maïs fourrage constitue alors une ressource complémentaire intéressante pour l'alimentation du bétail. Aujourd'hui, la fragilité de la filière repose principalement sur les incertitudes liées au rachat du lait (problèmes de collecte, de transport, de contractualisation et de fluctuation des prix). Cette tendance est plus particulièrement marquée sur les secteurs défavorisés (éloignement des sièges d'exploitation des circuits de collecte, contraintes d'exploitation liées aux contraintes topographiques et climatiques). A titre illustratif, nous pouvons citer : le territoire des sources de l'Allier (Lozère et Ardèche), l'amont du bassin de la Senouire, et le plateau d'Ally.

L'élevage bovin viande est principalement développé sur le canton de Saugues avec une filière d'exportation en Italie (broutards). Les autres filières de valorisation des produits sont essentiellement locales (veaux de boucherie notamment). Cette activité de production est également en déclin sur les secteurs les plus contraints. Afin de pallier à ces difficultés, certains exploitants diversifient leurs activités en complément de l'élevage (valorisation des produits locaux, vente de produits transformés, maraîchage (pomme de terre)). Cette tendance récente est particulièrement marquée sur le bassin de Naussac.

Les tendances d'évolution des surfaces en céréales sont très faibles et fluctuantes en raison des systèmes d'assolement (+/- 5 % par an). Sur le Devès, la production de lentilles reste une activité de production complémentaire. Les cultures sont pour la plupart non irriguées exceptées sur le secteur de Langeac/Mazerat-d'Allier / Paulhaguet. Ces cultures constituent essentiellement des ressources fourragères revendues sur le marché local. Seule la production de lentilles est exportée du territoire sur le marché international (AOC lentilles du Puy). L'offre de marché est par conséquent importante mais les contraintes de production fixées dans le cahier des charges de l'AOC sont telles que la production reste fragile et la récolte aléatoire.

En matière de fertilisation, on constate depuis plusieurs années une diminution de la quantité d'intrants de synthèse. Les apports en fumure organique tendent à augmenter notamment sur le Devès et le pays de Saugues alors qu'ils diminuent sur le bassin de la Senouire. Ces apports réalisés jusqu'à aujourd'hui essentiellement sur des prairies tendent de plus en plus à être réalisés également sur les cultures. Cette récente évolution marque la volonté de valoriser la fumure organique au sein des systèmes de production céréalière afin de diminuer le coût des engrais de synthèse. A titre d'exemple, une plateforme de valorisation du fumier en compost et en cours de développement sur les communes de Mazeyrat-d'Allier / Langeac.

Des incertitudes sur l'effet de la La Politique Agricole Commune (PAC) sur l'agriculture

La Politique Agricole Commune (PAC) connaît et connaîtra des transformations importantes. L'évolution actuelle consiste principalement dans le passage d'une politique de production à une politique de revenu. Alors que le système assurait le prix des denrées, et incitait donc à la production, le système actuel assure le revenu des producteurs par le biais d'aides directes. Ces aides sont également soumises au respect de normes en matière d'environnement (éco-conditionnalité).

Un bilan de la PAC, introduisant de nouvelles mesures, a été publié en 2008. Une réforme d'envergure devrait voir le jour à l'horizon 2013 : quels en seront les effets sur l'agriculture ? La fragilité de l'économie agricole sur le territoire du Haut-Allier pourrait se voir menacée par la nouvelle PAC (2013).

Faute d'éléments suffisamment précis, il n'a pas été tenu compte de la modification des orientations de la Politique Agricole Commune et de l'introduction de l'écoconditionnalité des aides.

Les objectifs du Grenelle de l'environnement

Le Grenelle de l'environnement souligne l'enjeu lié au nécessaire changement de l'agriculture en France à initier en se fixant les objectifs suivants :

- développer l'agriculture biologique (objectif : 6 % de surface agricole utile en agriculture biologique en 2012, et 20 % en 2020) ;
- doubler le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique dès 2009 ;
- établir une démarche de certification environnementale des exploitations agricoles (50 % des exploitations en 2012) ;
- généraliser les pratiques agricoles plus durables (retrait d'ici à fin 2010 des 40 substances les plus préoccupantes dans les produits phytosanitaires) ;
- interdire l'épandage aérien des produits phytosanitaires, sauf dérogation ;
- introduire un objectif d'intégration de prescriptions environnementales dans les signes officiels d'origine et de qualité, de façon volontaire et progressive ;
- soutenir le maintien et la restauration des prairies et herbages ; objectif : nourrir principalement les cheptels à l'herbe.

Une conjoncture favorable au développement de l'agriculture biologique

Le marché biologique a connu en France une croissance de 25 % en 2009. Pour l'avenir, 30 % des consommateurs souhaitent augmenter leur consommation de produits biologiques, 70 % la maintenir et 84 % sont favorables au développement de cette agriculture. Enfin, l'introduction de produits biologiques dans la Restauration Hors Domicile (RHD) est de plus en plus régulière et fait aussi augmenter la consommation de produits biologiques en France. A l'avenir, elle offrira ainsi de gros débouchés. En Auvergne, la plate forme Auvergne Bio Distribution, qui approvisionne la RHD en produits bio, voit son activité augmenter d'année en année (plus de 460 000 repas servis en 2009, dont 130 000 repas 100 % bio).

Au-delà de l'augmentation de la consommation de céréales pour l'alimentation humaine, la conversion de nombreux élevages à l'agriculture biologique augmente significativement les besoins en céréales pour l'alimentation animale. Toutes les entreprises de la région cherchent à développer leur collecte bio. Elles envisagent en moyenne une hausse de 5 à 10 % de leur activité bio et des investissements dans ce sens à court ou moyen terme.

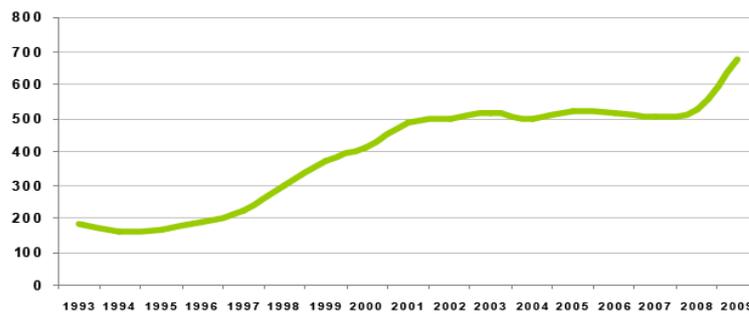


Illustration 6 : Évolution du nombre d'exploitations biologiques en Auvergne
 Source : L'agriculture biologique et ses filières - Chiffres clés en Auvergne - Édition 2010

Aujourd'hui, quelques projets d'installation ou de conversion en agriculture biologique émergent sur le territoire. Ils sont bien souvent couplés à d'autres activités (ferme auberge, vente directe, agrotourisme, production d'énergie renouvelable). Les surfaces d'exploitation en agriculture biologique sont encore très faibles et concernent peu d'exploitants. La production de produits de qualité (AOC lentilles, AOC fromages, labels) paraît aujourd'hui un frein au développement d'autres produits labellisés tels que celui de l'agriculture biologique. Ainsi, sans politique volontariste, le potentiel de développement de l'agriculture biologique paraît aujourd'hui faible sur ce territoire malgré un contexte national et régional plutôt favorable.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Agriculture	<ul style="list-style-type: none"> → Diminution du nombre d'exploitations mais accroissement de leur taille et modernisation des bâtiments d'élevage (respect des normes environnementales) / Regroupements en GAEC. → Stabilisation des surfaces exploitées et du cheptel bovin. → Abandon ou diminution de l'entretien des espaces agricoles dans les secteurs difficiles (versants, fond de vallées), en particulier du fait de la diminution de la production d'ovins (filiale fragile) → Abandon ou diminution de l'entretien des espaces agricoles dans les secteurs difficiles (versants, fond de vallées). → Tendance au développement d'activités complémentaires (vente directe, maraîchage, agrotourisme, etc.). → Possible développement de l'agriculture biologique au regard du contexte national et régional actuel 	<ul style="list-style-type: none"> → Fragilité de la filière lait dans les secteurs d'altitude (sommets de la Margeride, amont de la Senouire, bassin de Langogne, plateau d'Ally). → Développement possible en Lozère de l'agrotourisme, de l'élevage hors sol de volailles, de l'élevage de porcs charcutiers fermiers.

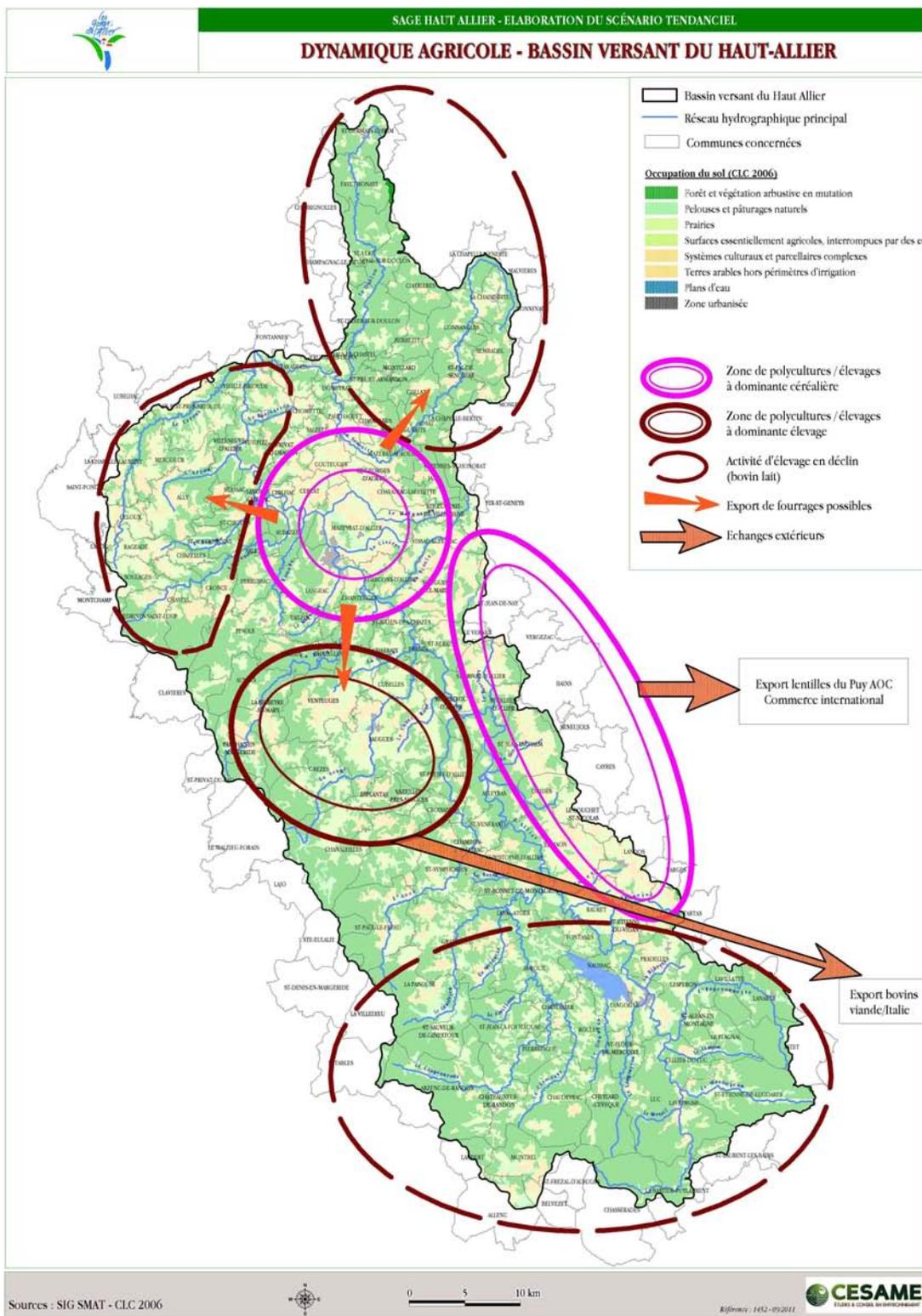


Illustration 7 : Carte de synthèse présentant la dynamique agricole
Sources : SIG SMAT, enquêtes CESAME (2011)

3.3. Une production sylvicole en voie de développement

Des surface en forêts qui s'accroissent depuis le XIX^{ème} siècle

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la surface de la forêt s'accroît à l'échelle nationale. Cette situation correspond notamment, à partir de la révolution industrielle, à l'utilisation d'énergies alternatives en remplacement du bois. Plus récemment, cet accroissement est aussi lié à la diminution des surfaces agricoles du fait de l'augmentation des rendements et de l'abandon d'exploitations non rentables. La déprise des terres agricoles a conduit à transformer une partie de ces terres en forêt, par boisement naturel ou plantation. Ceci est particulièrement vrai sur le territoire des monts de la Margeride où le fort exode rural au cours du XX^{ème} siècle provoque une extension des surfaces boisées et des friches. Le pin sylvestre reconquiert naturellement ces territoires et des reboisements artificiels sont réalisés à base d'épicéas communs et de sapins pectinés à partir de 1950.

Aujourd'hui, ces espaces évoluent progressivement vers des milieux plus diversifiés. Ces vingt dernières années, la surface forestière a continué à s'accroître à l'échelle nationale, en particulier dans le Sud-Est mais cette tendance n'est pas aussi marquée sur le territoire du Haut-Allier où l'étendue des surfaces forestières s'est stabilisée.

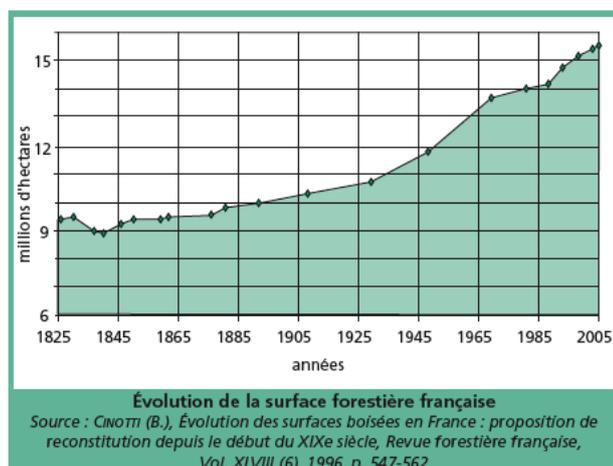


Illustration 8 : Graphique présentant l'évolution des surfaces forestières en France
Source : revue forestière française (2006)

Un contexte national en faveur d'une gestion durable des massifs forestiers

La Loi de Modernisation de l'Agriculture (LMA) a été adoptée en juillet 2010. La Fédération nationale des communes forestières a élaboré en lien avec France Forêts une stratégie pour décliner le volet des plans pluriannuels régionaux de développement forestier PPRDF. Cette stratégie a été adoptée le 3 novembre par les délégués régionaux de France Forêts. Reconnaisant la vocation des Chartes Forestières Territoriales (CFT) à décliner, « au niveau local, les multiples rôles de la forêt (économiques, sociaux, écologiques, et culturels) dans le cadre des projets d'aménagement et de développement durable des territoires, et afin de renforcer l'intégration de la biodiversité dans ces chartes », l'État s'engage à soutenir les CFT en faveur de l'« intégration de la biodiversité dans des politiques sectorielles ».

Les nouveaux engagements de l'État et de l'Office National des Forêts en matière de gestion forestière durable doivent conduire à dynamiser la filière bois en protégeant la biodiversité forestière ordinaire et remarquable. Les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle de l'environnement sont les suivants :

- prendre en compte la lutte contre le changement climatique dans la politique forestière ;
- promouvoir l'usage du bois dans la construction ;
- définir de grands principes de certification pour une gestion durable des forêts, en vue d'une reconnaissance par l'État, notamment pour les achats publics ;
- employer exclusivement du bois certifié ou issu de forêts gérées de manière durable dans les constructions publiques à compter de 2010.

Le protocole d'accord signé à l'occasion du Grenelle de l'environnement, entre la Fédération France Nature Environnement et les propriétaires et gestionnaires forestiers, confirme l'objectif de « Produire plus de bois tout en préservant mieux la biodiversité ». Le Règlement National des Travaux et Services Forestiers (RNTSF) s'inscrit dans cette perspective en constituant un document national de référence rassemblant l'ensemble des prescriptions s'appliquant aux travaux et services forestiers.

Sur le territoire, plusieurs massifs sont concernés par des chartes forestières. Citons à titre d'exemples : le massif de la Senouire, le massif nord de la Margeride, le massif de Mercoire et le massif du plateau ardéchois.

Des ressources forestières importantes sur le territoire

La Haute-Loire constitue une réserve et une ressource forestière importante à l'échelle nationale notamment en matière de résineux. Le territoire comporte de nombreuses petites propriétés appartenant en très grande majorité à des agriculteurs. Ces petites unités ne génèrent pas forcément un volume de travaux mis en marché important compte tenu de la volonté de maintenir sur pied le plus longtemps possible un capital bois considéré comme une sécurité. Les travaux nécessaires à l'entretien de la propriété boisée, quand ils sont programmés, sont réalisés directement par les propriétaires.

Afin d'accompagner les propriétaires locaux dans l'exploitation et la valorisation des produits forestiers, plusieurs plans de développement de massif (PDM) sont en cours de mise en œuvre sur les sommets nord du massif de la Margeride, le bassin de la Senouire et le massif de Mercoire. Ces plans définissent pour chaque massif forestier concerné le contexte socio-économique, les caractéristiques des peuplements existants, et les possibilités d'interventions forestières (travaux et coupes réalisables...) afin de répondre au mieux aux attentes de tous les acteurs de la filière sylvicole (propriétaires, gestionnaires et exploitants forestiers). Il convient de souligner que les conséquences des tempêtes de décembre 1999 ont eu un effet démobilisateur sur le dynamisme sylvicole local.

Pour la construction, la tendance du marché est à la reprise. Les scieurs ont besoin de bois car les stocks sont plutôt bas, avec cependant une équation difficile à obtenir aujourd'hui : répercuter les hausses du prix de la matière première sur les prix de vente, compte tenu de la concurrence des produits d'importation à des prix toujours très bas. Les produits pour la construction seront à l'avenir de plus en plus normés (norme européenne CE, séchés, rabotés, aboutés...) et standardisés (taux d'humidité, dimensions...). Pour l'emballage, la tendance est à une légère reprise avec cependant des prix de vente qui restent bas. Conséquence de cette reprise d'activité, les coupes à blanc se multiplient et sont rarement suivies de plantations.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Sylviculture</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation de l'exploitation des massifs forestiers : tendances actuelles à une multiplication des coupes à blanc en raison d'une reprise du marché ; les coupes sont rarement suivies de plantations (recolonisation spontanée des massifs). → Amélioration du mode d'exploitation et de gestion des espaces forestiers en faveur des milieux naturels (ressources en eau et biodiversité) : information, formation, et sensibilisation des acteurs de la filière (CRPF / ONF) → Développement possible de la filière bois-énergie au niveau local (industrie, collectivités) avec pour effet l'augmentation de l'exploitation des massifs → Mise en place possible d'opérations ponctuelles pour réduire les surfaces enrésinées en bordure de cours d'eau (désenrésinement) 	<ul style="list-style-type: none"> → Plans de développement de massif sur : <ul style="list-style-type: none"> - le massif de Mercoire (projet également de desserte forestière à Langogne) ; - les sommets nord Margeride ; - le bassin de la Senouire (+ projet de desserte forestière sur la Communauté de communes d'Auzon). → Possible reconquête des espaces forestiers en faveur des espaces agricoles (prairies) sur les monts de la Margeride (défrichage, drainage des parcelles possible)

3.4. Une industrie, un artisanat et des commerces à maintenir

Une ambition de relance sur le bassin de Langogne

Le bassin de Langogne, principal pôle d'attractivité du territoire amont, reste un territoire en difficulté en raison de son enclavement malgré la proximité de l'A75 à l'Est. Le tissu d'entreprises éparses est essentiellement composé de structures commerciales de petites taille (<10 salariés). Ces entreprises de type artisanales valorisent essentiellement les produits locaux à travers des filières courtes. En revanche, l'existence de ces filières courtes amortissent les incidences de la conjoncture économique nationale et internationale sur les activités locales.

La compétitivité est faible au regard des grands pôles d'attractivité tels que Clermont-Ferrand ou Le-Puy-en-Velay. Les acteurs locaux se mobilisent à travers différents projets avec comme objectif commun une ambition de relance (ateliers montage, ateliers relais, accompagnement des entreprises dans les projets de développement, développement économique local).

La valorisation des produits locaux dans les filières courtes offre des perspectives intéressantes en matière de développement local. Le développement de la zone d'activité des Choisinets comportant un projet de desserte forestière et la création d'une pépinière d'entreprises est une première réponse en matière de développement local. Enfin, la déviation de Langogne et la construction de l'A88 reste une priorité pour les acteurs locaux afin de désenclaver le territoire. Actuellement, aucune échéance concernant la mise en œuvre du projet n'est connue. Enfin, il est également important de souligner les efforts réalisés en matière d'assainissement industriel et d'économie d'eau.

Un maintien des activités sur le bassin langeadois

Le territoire est circonscrit entre deux crêtes délimitant le val d'Allier et constituant le fil conducteur des activités humaines et économiques. Les activités croissent de l'amont vers l'aval et prennent toute leur ampleur dans le bassin Langeadois principalement sur le secteur de Langeac, plus secondairement sur le secteur de Paulhaguet et de Siaugues.

Les principales entreprises (Recticel, Deal, PEM, Copyrel, Marazzi) voient leur effectif d'employés baissé mais leur productivité augmentée (baisse de 50 % des emplois en 15 ans et production doublée voire triplée dans ce même délai). Elles représentent toutefois une part importante des emplois (plus de 600 au total) Ces entreprises appartiennent à des groupes internationaux ce qui induit une certaine fragilité et volatilité du marché.

Les autres entreprises plus modestes voient leurs activités se maintenir et valorisent bien souvent leur produits dans des filières courtes.

Tout comme les entreprises situées sur le bassin de Langogne, il est également important de souligner les efforts réalisés ces dernières années en matière d'assainissement industriel et d'économie d'eau.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Industrie, Artisanat, Commerces</i>	<p>→ Maintien des activités existantes et de l'emploi.</p> <p>→ Amélioration de la qualité de l'assainissement industriel et développement d'une politique d'économie de l'eau.</p>	<p>→ Programme de soutien important de l'artisanat et du commerce local sur le pôle d'activité de Langogne et de Langeac.</p>

3.5. Les perspectives pour l'hydroélectricité

A ce jour, la puissance maximale installée sur le bassin du Haut-Allier représente 36,7 % de la puissance potentielle hydroélectrique du territoire et 4,5 % du potentiel hydroélectrique du bassin Loire-Bretagne évalué à 1 GW. La production d'énergie hydroélectrique représente 30,8 % du potentiel productible sur le territoire et 4,5 % du potentiel hydroélectrique du bassin Loire-Bretagne évalué à 2 680 GWh.

Sur le territoire, la tendance se tourne plutôt au maintien voire au déclin de l'activité :

- le territoire est potentiellement intéressant mais les secteurs viables et exploitables sont restreints ;
- les implantations seront également difficiles compte-tenu de la réglementation en vigueur : la plupart des cours d'eau seront prochainement classés en liste 1 au titre du L214-17 du Code de l'environnement ;
- enfin, pour les sites en activité, les mesures réglementaires applicables dans les années à venir constitueront une contrainte importante pour maintenir et pérenniser l'activité de production : relèvement des débits réservés et obligation de restaurer la continuité écologique sur les cours d'eau classés en liste 2 au titre du L214-17 du Code de l'environnement.

Les modes d'exploitation s'orientent vers la production d'une hydroélectricité durable conformément à la convention d'engagements pour le développement d'une hydroélectricité durable en cohérence avec la restauration des milieux aquatiques suite au Grenelle de l'Environnement (juin 2010).

Enfin deux projets importants sont en cours de réflexion sur le territoire :

- le développement de la production d'hydroélectricité sur le barrage de Naussac : turbinage au fil de l'eau à côte pleine des débit dérivés par le Chapeauroux en période de haute-eaux. Une étude de faisabilité est en cours de réalisation. Une évolution du règlement d'eau sera envisagé si le projet abouti ;

- l'aménagement du barrage de Poutès afin de répondre aux objectifs de continuité écologique (cf. page 73) : l'aménagement projeté consiste à abaisser le barrage actuel (17 mètres de hauteur) en un seuil de 4 mètres totalement effaçable en période de crue. Actuellement, toutes les modalités d'aménagement ne sont pas encore connues. Elles viseront toutefois à maintenir la production d'hydroélectricité sur le site de Monistrol-d'Allier à hauteur de 85 % environ du niveau de production actuelle, et ce à partir de l'exploitation des deux chutes existantes :
 - la chute « Allier » (barrage de Poutès) ;
 - et la chute « Ance du Sud » (barrages de Saint-Préjet et de Poutès).

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Hydroélectricité	<ul style="list-style-type: none"> → Maintien du niveau actuel de production d'hydroélectricité voire déclin. → Développement d'une activité de production compatible avec les enjeux écologiques (débits minimums biologiques, continuité piscicole et sédimentaire). 	<ul style="list-style-type: none"> → Développement possible de la production d'hydroélectricité sur le barrage de Naussac. → Aménagement du barrage de Poutès afin de répondre aux objectifs de continuité écologique. Incidence modérée sur la production du complexe de Monistrol-d'Allier (maintien d'environ 85 % du niveau de production actuelle : l'incidence réelle du projet sera directement liée au choix définitif des solutions d'aménagement et d'équipement).

3.6. Des difficultés pour le tourisme et les activités de loisirs

Une faible performance pour le Haut-Allier

Le territoire du Haut-Allier affiche une faible performance à l'échelle régionale :

- la capacité d'accueil est faible : 10400 lits marchands (8 % de la région) et 38 000 lits non marchands en résidences secondaires (6 % de la région) représentant près de 1,3 millions de nuités (4,5 % de la région) ; Le territoire compte seulement :
 - un VVF à Lavoûte-Chilhac ;
 - un centre UCPA à Prades.
- les prestations sont assez faibles (56 millions d'euros soit 4,3 % de la région) ;
- le territoire est peu fréquenté par les étrangers (13 % en moyenne contre 15% à l'échelle régionale) et proviennent essentiellement des régions Rhône-Alpes, PACA et Ile-de-France.

On constate cependant que le nombre de nuitées a globalement baissé en Auvergne depuis 2001, en conséquence de la diminution de l'offre d'hébergements. En revanche, la part de marché de la région a progressé (2,6 % en 2008 contre 2,3 % en 2000) en termes de nuitées de la clientèle française. Les taux d'occupation des hébergements haut de gamme sont de 8 points supérieurs aux hébergements d'entrée de gamme. La part de marché nationale de la région en termes de nuitées de la clientèle française est passée de 2,3 % en 2000 à 2,6 % en 2008. Les régions Ile-de-France, Rhône-Alpes et Pays de la Loire génèrent 35 % des nuitées françaises en Auvergne.

Ainsi, malgré sa forte identité forgée sur la valeur paysagère du territoire et un produit touristique « *les sports d'eau vives* », les performances économiques ne sont pas à la hauteur des potentialités offertes. Les capacités d'hébergement, faibles, et l'image d'un mono-produit « *les sports d'eau vives* » constituent un frein à l'attractivité du territoire. D'autres activités sont cependant proposées comme la randonnée. Le taux de fidélité sur le territoire est faible (50 % de la population fidèle), et le taux de reconquête est très faible (12 %). Actuellement, aucune évolution significative de la demande touristique n'a été enregistrée et n'est pressentie dans les années à venir dans la situation actuelle. L'amélioration de hébergement (hôtellerie et restauration) constitue un enjeu majeur pour le territoire : ce dernier conditionne en effet le lieu de séjour et représente 80% des emplois liés au tourisme.

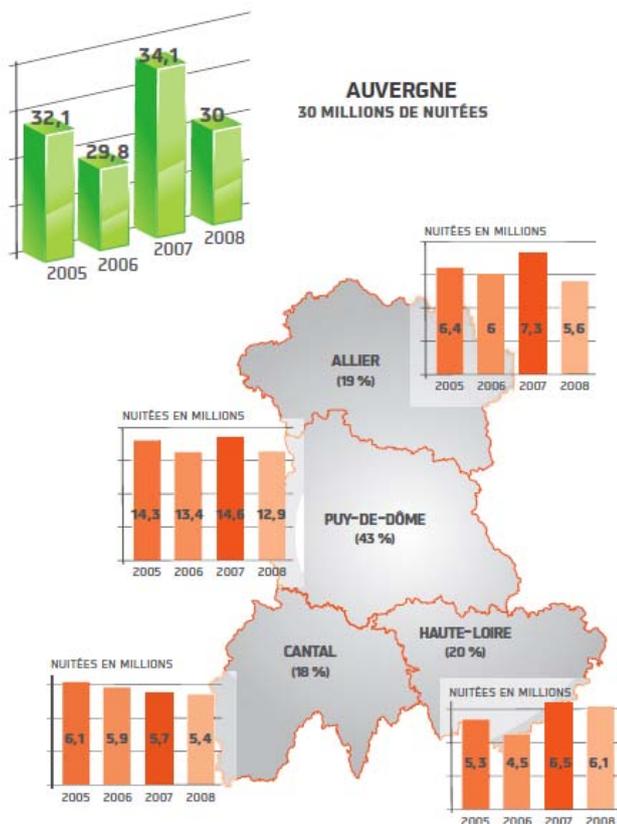


Illustration 10 : Évolution du nombre de nuitées en Auvergne
Source : atlas régional du tourisme

Les perspectives du nouveau schéma régional touristique

À l'échelle de la région Auvergne, la stratégie et les subventions de la politique touristique régionale ont très fortement soutenu l'initiative privée et les projets en maîtrise d'ouvrage privée. Entre 2005 et 2009, 1 866 projets touristiques ont été accompagnés par le Conseil régional d'Auvergne. Près de 45 millions d'euros ont été attribués sous forme de subventions.

Le récent schéma régional de développement du tourisme et des loisirs fixe les priorités du Conseil régional d'Auvergne en faveur du développement touristique pour la période 2011-2015. Pour l'Auvergne, destination de tourisme vert, il s'agira de conforter pendant ces cinq prochaines années son leadership sur le marché du tourisme d'espaces et de nature. Le travail sur les "marqueurs" positifs d'une offre touristique de pleine nature tels que les "Plus Beaux Villages de France", les "Pavillons bleus", les stations de nature, ... doit permettre à l'Auvergne d'être identifiée comme un territoire marqué par une qualité d'offre touristique exceptionnelle. Les résultats attendus seront donc davantage d'ordre qualitatif que quantitatif, et le déploiement du dispositif « *Nattitude* » s'inscrit dans cette perspective de marquer l'offre touristique par le sceau de la qualité.

Les perspectives pour les territoires sont nombreuses sous réserve d'une mobilisation des acteurs locaux :

1. souscription de contrat de station de pleine nature (aménagement, organisation, développement local) ;
2. aide à la qualification des points de baignade uniquement pour les plans d'eau (label pavillon bleu) ;
3. projet de création hébergements de capacité modérée (100 à 120 lits) répondant à des critères de développement local avec charte de qualité environnementale ;
4. accompagnement des communes dans les travaux pour la labellisation « Plus beaux villages de France » :
 - villages actuellement labellisé : Lavaudieu, Pradelles ;
 - en projet : Chanteuges, Lavoûte-Chilhac, Auzon.

Ces perspectives constituent une opportunité pour faire évoluer la fréquentation et redynamiser les activités de loisirs liées à l'eau. Les efforts seront aussi poursuivis par les fédérations de pêche pour redynamiser les activités de pêches mais de nombreuses questions demeurent quant aux moyens à mobiliser pour motiver plus de pêcheurs et notamment les jeunes. Sur le territoire la tendance actuelle est marquée par un déclin de la fréquentation des parcours de pêche.

Il est important de souligner que ces projets n'induiront pas forcément une augmentation très significative de la fréquentation touristique, mais permettront essentiellement de mieux structurer l'offre touristique.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Tourisme et Activités de loisirs</i>	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Amélioration et structuration de l'offre touristique (capacité et qualité de l'hébergement, diversification des produits). ➔ Amélioration possible du taux de fidélisation et de reconquête sous réserve d'une mobilisation des acteurs locaux en faveur du tourisme. ➔ Gain de fréquentation possible (quelques pour cents au maximum par an). 	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Augmentation probable de la fréquentation touristique sur le bassin de Naussac compte-tenu de la dynamique de développement local actuelle.

4. LES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES ET LEURS INCIDENCES SUR LE TERRITOIRE

☞ *Référence : Annexe 3 - Indicateurs du changement climatique*

4.1. Les tendances du changement climatique en France

Vers un réchauffement sans équivoque du système climatique

Paru en 2007, le quatrième rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a reconnu officiellement la réalité du changement climatique, et a constitué une avancée significative dans l'explication des mécanismes qui y contribuent.

Le rapport affirme en particulier « le réchauffement du système climatique est sans équivoque, car il ressort désormais de l'observation de l'augmentation des températures moyennes mondiales de l'atmosphère et des océans, de la fonte généralisée des neiges et des glaces, et de l'élévation du niveau moyen mondial de la mer. » (GIEC, 2007). Il précise en outre : « L'essentiel de l'accroissement observé sur la température moyenne globale depuis le milieu du XX^{ème} siècle est très probablement dû à l'augmentation observée des concentrations des gaz à effet de serre anthropiques. » (GIEC, 2007).

Un changement climatique déjà observé en France

Au cours du XX^{ème} siècle et plus particulièrement depuis 1910, la température moyenne de la Terre s'est accrue d'environ 0,6°C. En France, l'augmentation a été de l'ordre de 1°C. De fait, la décennie 1990 a été la plus chaude du XX^{ème} siècle avec, en valeur moyenne et au niveau planétaire, un record pour l'année 1998. La décennie actuelle ne dément pas cette tendance, qui a déjà été marquée en Europe par une sécheresse et une canicule exceptionnelles en 2003 et qui a vu les années suivantes rester chaudes et sèches. Ces modifications du climat sont dues à plusieurs causes parmi lesquelles la variation d'activité solaire et l'augmentation de la concentration atmosphérique en dioxyde de carbone et autres gaz à effet de serre. L'augmentation de ces gaz apparaît comme étant la principale responsable de ces modifications du climat.

Malgré les incertitudes liées aux modèles prédictifs, les récents travaux de recherche permettent toutefois d'affirmer que le changement climatique va impacter significativement la ressource en eau française, entraînant une hausse des températures globales et une modification des hydrogrammes annuels caractérisée dans la grande majorité des cas par une baisse des débits moyens annuels et surtout un net accroissement de la fréquence et de la sévérité des étiages estivaux. Ces changements auront incontestablement des conséquences sur les milieux aquatiques, qui se traduiront par des modifications parfois majeures de la biologie et des aires de répartition des espèces.

La gravité des impacts attendus apparaît toutefois fortement dépendante des scénarios d'émissions de gaz à effet de serre, et plus généralement de l'évolution, à court et moyen terme, des pressions anthropiques.

Si elles donnent de grandes tendances, les prévisions globales fournies par les modèles climatiques sont en revanche inadaptées à l'étude des conséquences de ces changements pour les milieux aquatiques, dont l'échelle la plus pertinente est celle du bassin versant.

Les premiers travaux de recherche, récents, mettent cependant en évidence :

- l'impact significatif du changement climatique sur la température des cours d'eau (hausse des températures maximales) ;
- l'impact significatif du changement climatique sur l'hydrologie des cours d'eau : pour les débits extrêmes, les simulations montrent des évolutions assez faibles des débits de crue, mais une augmentation nette et générale de la fréquence et de la sévérité des étiages.

4.2. Les tendances sur le territoire du Haut-Allier

Sur le territoire, les grandes tendances nationales sont confirmées par les modèles climatiques. Elles mettent en évidence à l'horizon 2020 :

- une augmentation des températures maximales de 0,5 à 1°C ;
- une diminution de la pluviométrie en période d'étiage de 0,1 à 0,2 mm / j ;
- une diminution de l'humidité des sols de 0,5 % ;
- un maintien des volumes précipités à l'échelle annuelle.

Les conséquences pour la vie aquatique

Outre l'augmentation des risques d'assecs et de la sévérité des étiages pouvant porter préjudice à la survie des espèces aquatiques, les conséquences de l'augmentation des températures des cours d'eau pourraient entraîner une modification des aires de répartition des espèces piscicoles. Des recherches sont actuellement en cours afin d'améliorer la compréhension des influences du changement climatique sur le cycle de vie de ces espèces. Pour le Saumon, des projections prévoient sa disparition dans la péninsule ibérique, les bassins de la Baltique et, à différents degrés, dans certains bassins du Sud-Ouest et de l'Ouest français.

Les poissons ne sont pas les seuls organismes aquatiques dont la répartition géographique est susceptible d'évoluer sous l'influence du changement climatique (développement de cyanobactéries, de diatomées tropicales, expansion d'espèces végétales invasives).

D'autre part l'élévation des températures estivales de l'eau rend plus probable la survenue d'efflorescences (blooms) de cyanobactéries en raison de son effet sur la physiologie de ces organismes.

Les conséquences pour les activités humaines

Les effets du changement climatique, même s'ils seront sans doute faibles dans les 20 prochaines années, portent certaines tendances potentielles, dont une fréquence plus importante d'évènements climatiques extrêmes (voir précédemment), la modification de la répartition des espèces faunistiques et floristiques, et l'apparition possible de nouveaux ravageurs et de nouvelles adventices. Dans ce contexte, les risques de pertes de production agricole pour cause d'accidents climatiques et/ou de développement de maladies augmenteraient. Ces évènements conduiraient potentiellement les agriculteurs à modifier leurs pratiques, notamment en matière de dates de semis, de durée des cycles de production, de gestion des adventices, de recours à l'irrigation. Les effets du changement climatique seront sans doute perçus également par d'autres usagers mais cet impact est difficile à apprécier.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Changement climatique	→ Changements climatiques : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation des températures maximales de 0,5 à 1°C en 20 ans ; - diminution de la pluviométrie en période d'étiage de 0,1 à 0,2 mm/j en 20 ans ; - diminution de l'humidité des sols de 0,5 % en 20 ans ; - maintien des volumes précipités à l'échelle annuelle. 	
	→ Conséquences du changement climatique : <ul style="list-style-type: none"> - impact sur la température des cours d'eau (hausse des températures maximales) ; - impact sur l'hydrologie des cours d'eau (faibles évolutions des débits de crues, mais une augmentation de la fréquence et de la sévérité des étiages). - modification possible des pratiques culturales (date de semis et de récoltes, traitement des adventices, irrigation) - augmentation possible des pertes agricoles (évènements climatiques, maladies). - augmentation probable des besoins en eau potable notamment au niveau des pôles d'activités urbanisés. 	→ Spécificités territoriales difficilement caractérisables au regard des connaissances actuelles hormis l'accroissement des phénomènes d'assecs et de pénuries d'eau dans les secteurs déjà sensibles : <ul style="list-style-type: none"> - déficit AEP : bassin de Langogne, commune de Grèzes, Venteuges - assecs des cours d'eau sur le bassin ardéchois, Crons-Céroux, Fioule-Marsange

4.3. Les incidences sur le soutien des étiages

Actuellement, aucune tendance d'évolution significative des besoins liés à l'exercice des différentes activités bénéficiant du soutien des étiages sur l'axe Loire-Allier n'a été constatée. Les évolutions à venir sont difficilement caractérisables. Il n'est cependant pas envisagé d'augmentations conséquentes des besoins.

Par contre, en raison des conditions hydrologiques de plus en plus souvent déficitaires en période d'étiage, les périodes de soutien des étiages tendent à augmenter. Corolaire de cette situation, les volumes dérivés pour le soutien des étiages dans la retenue de Naussac tendent eux aussi à augmenter.

Les règles de fonctionnement de la « Commission de gestion des étiages » devraient prochainement évoluer en faveur d'une meilleure concertation pour la gestion des barrages de Naussac et de Villerest. Ce projet, piloté par l'Établissement Public Loire, propriétaire et gestionnaire des deux ouvrages, est actuellement en cours d'étude.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Soutien des étiages de l'axe Loire-Allier</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Pas de tendance d'évolution des besoins liés au soutien des étiages mais les conditions hydrologiques induisent une augmentation sensible des périodes de soutien ; → Probable augmentation des périodes de soutien des étiages et des volumes restitués en raison des conditions hydrologiques et des périodes de basses eaux marquées ; → Modification des règles de fonctionnement de la « Commission de gestion des étiages » en faveur d'une meilleure concertation pour la gestion des barrages. 	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation des volumes stockés en amont de Naussac (Allier, Chapeauroux). → Augmentation des période de soutien des étiages sur l'axe Allier en aval de Naussac.

PARTIE 2 : Politiques environnementales

1. LE CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE NATIONAL ET EUROPÉEN

1.1. La Directive cadre sur l'eau

La Directive cadre sur l'Eau (DCE) 2000/60/CE du 23 octobre 2000, fixe un cadre européen pour la politique de l'eau, en instituant une approche globale autour d'objectifs environnementaux, avec une obligation de résultats en visant l'atteinte du « bon état » ou « bon potentiel » des masses d'eau à l'horizon 2015. Des reports de délais sont possibles sur justification des états membres. La directive a été transposée en droit français par la loi n° 2004-338 du 21 avril 2004. Son application s'effectue en France à travers les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et leurs programmes de mesures (voir paragraphe : documents d'orientation existants).

1.2. La Directive nitrate

Datant de presque vingt ans (91/676/CEE), la directive nitrate a été instaurée pour lutter contre la pollution des eaux par les nitrates. Ne possédant pas de zones vulnérables aux nitrates (ZVN), le territoire n'est pas concerné par les programmes d'actions nitrate.

1.3. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA)

La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 a pour objet de donner des outils aux acteurs de l'eau (administration, collectivités, etc.) pour atteindre les objectifs de bon état écologique fixés par la DCE. Cette loi contient notamment des articles qui concernent :

- les ouvrages hydrauliques (maintien d'un débit minimum « biologique » ou débit « réservé » porté à 1/10^{ème} du module au droit de l'ouvrage, sauf régime dérogatoire accordé par décret à certains ouvrages dont les aménagements hydroélectriques participant à la sûreté du réseau ($P > 20$ MW), mise en place de dispositifs de franchissement (dans un délai de 5 ans) sur tous les ouvrages qui se trouvent sur un cours d'eau classé (liste actuellement en cours de révision et qui devrait être finalisée pour le 1^{er} trimestre 2012)) ;

- et l'assainissement (obligation de réaliser des zonages, de mettre en place des niveaux de traitement en accord avec les objectifs du SDAGE et de structurer l'assainissement non collectif) ;
- plus généralement, les installations, ouvrages, travaux et activités ayant une incidence directe ou indirecte sur la ressource en eau et/ou les milieux aquatiques.

1.4. Le Grenelle de l'environnement : les lois Grenelle 1 et 2

Le Grenelle de l'environnement d'octobre 2007 a permis d'aboutir aux lois Grenelle 1 (loi du 3 août 2009) et Grenelle 2 (loi du 12 juillet 2010) et ainsi d'inscrire un certain nombre de préconisations dans la réglementation afin d'atteindre d'ici à 2015, le « bon état écologique » ou le « bon potentiel » pour l'ensemble des masses d'eau. Ces dernières reposent sur les objectifs suivants :

- doubler la quantité de masses d'eau en bon état d'ici à 2015 ;
- interdire l'utilisation des phosphates dans les produits lessiviels à compter de 2012 ;
- définir, d'ici à 2012, des plans d'action pour protéger les 500 captages d'eau potable les plus menacés, en intégrant la problématique des produits phytosanitaires ; sur le territoire du Haut-Allier, aucun captage identifié Grenelle n'est recensé ;
- donner la priorité aux agricultures biologiques et peu utilisatrices d'intrants dans les périmètres de captage d'eau potable ;
- accélérer la mise aux normes des stations d'épuration ;
- développer la récupération et la réutilisation des eaux pluviales et des eaux usées, dans le respect des contraintes sanitaires ;
- fixer des objectifs de réduction de la présence des substances dangereuses prioritaires dans les milieux aquatiques ;
- mettre à l'étude l'aménagement ou l'effacement des obstacles les plus problématiques pour la migration des poissons ;
- renforcer la surveillance des milieux aquatiques et la mise à disposition du public des données environnementales ;
- fixer comme objectif à l'État de promouvoir les actions visant à limiter les prélèvements et les consommations d'eau ;
- lancer une action spécifique pour généraliser la détection de fuites dans les réseaux et programmer les travaux nécessaires.

Certaines préconisations ont été traduites sous forme de plans d'actions tels que :

- le plan national d'actions pour la restauration des cours d'eau ;
- le plan national d'actions pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires de 50 % d'ici 2018 (Ecophyto 2018). La mise en œuvre locale de ce plan sera confiée au SDAGE et aux SAGE.

1.5. Les autres Directives et textes de loi

De nombreuses autres directives et lois jouent toujours ou vont jouer un rôle dans la réduction des pressions sur la ressource en eau et les milieux aquatiques :

- La directive sur les eaux résiduaires urbaines (91/271/CEE) et sa retranscription en droit français dans la loi du 3 janvier 1992 en ce qui concerne l'assainissement (zonages, obligation de collecte et de traitement, mise en place des services publics d'assainissement non collectif (SPANC), etc.) ;
- La réglementation sur les ICPE (Installations classées pour l'environnement) ;
- La loi n° 95-101 (Loi Barnier), qui a instauré les Plans de Prévention des Risques (PPR), outil actuel de la politique française de prévention des risques en générales, et notamment les inondations (PPRi). Leur mise en œuvre se fait à l'échelle de cours d'eau ou d'une commune et se traduit par la mise en place de servitudes à l'échelle communale ;
- La directive inondations (2007/60/CE) relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation qui impose à l'horizon 2015 de gérer les inondations à une échelle de bassin versant par l'établissement de PGRI (plan de gestion des risques d'inondations) ;
- La directive eau de baignade (2006/7/CE), qui modifie légèrement les critères de la qualité des eaux et qui impose la réalisation d'un état des pressions sur le bassin versant d'alimentation de l'aire de baignade à l'horizon 2011 et, le cas échéant, la mise en œuvre d'actions pour réduire les pollutions. L'établissement de ces profils de baignade est confirmé par l'article L. 1332.3 du code de la santé publique et par le SDAGE (disposition 6-F1) ;
- Les périmètres de protection autour des captages en eau potable rendus obligatoires par la Loi sur l'eau du 3 janvier 1992. Sur les 650 captages du territoire du Haut-Allier, 17 % ne disposent pas d'un arrêté de DUP ;
- La directive relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables (2009/28/CE) qui fixe pour chaque état membre des objectifs globaux concernant la part d'énergie produite à partir de sources renouvelables (dont l'hydroélectricité) dans la consommation d'énergie finale en 2020. Cet objectif est fixé à 23% pour la France.

2. LES DOCUMENTS ET SCHEMAS D'ORIENTATION EXISTANTS

2.1. Le SDAGE Loire-Bretagne et son programme de mesures

2.1.1. Le SDAGE Loire-Bretagne

Le SDAGE est un document de planification qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau sur chaque grand bassin hydrographique français conformément aux directives nationales et européennes. Le SDAGE Loire-Bretagne a été adopté par le Comité de Bassin le 15 octobre 2009 et s'appuie sur quinze orientations fondamentales :

1. repenser les aménagements de cours d'eau
2. réduire la pollution par les nitrates
3. réduire la pollution organique
4. maîtriser la pollution par les pesticides
5. maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6. protéger la santé en protégeant l'environnement
7. maîtriser les prélèvements d'eau
8. préserver les zones humides et la biodiversité
9. rouvrir les rivières aux poissons migrateurs
10. préserver le littoral
11. préserver les têtes de bassin versant
12. réduire le risque d'inondations par les cours d'eau
13. renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
14. mettre en place des outils réglementaires et financiers
15. informer, sensibiliser, favoriser les échanges

Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau superficielles et souterraines situées sur le territoire du Haut-Allier seront présentés et développés dans la troisième partie du présent rapport.

2.1.2. La déclinaison du programme de mesures sur le territoire du Haut-Allier

Le SDAGE est accompagné d'un programme de mesures qui, pour chaque secteur du bassin, définit les actions clés permettant d'atteindre les objectifs fixés. Les actions peuvent être de nature réglementaire, financière ou contractuelle. Il s'agit notamment des mesures prises au titre de la police de l'eau, des programmes de travaux des collectivités territoriales, et du programme d'intervention de l'Agence de l'eau Loire Bretagne.

A l'échelle du bassin Loire-Bretagne, les plus grands postes de dépenses concernent la lutte contre les pollutions agricoles (43%) et l'amélioration de la qualité morphologique des cours d'eau (30%). Sur le secteur « Loire et Allier amont, Lignon du Velay, Alagnon » (sur lequel se trouve le SAGE Haut-Allier) ce sont les postes Zones humides (43%) et Pollutions des collectivités et des industries (34%) qui sont les plus importants. Au total, 18,84 millions d'euros sont programmés sur le secteur « Loire et Allier amont, Lignon du Velay, Alagnon », soit 0,6% du budget total du bassin Loire-Bretagne, pour un secteur qui représente 4,6% du territoire (en surface).

Territoire concerné	Pollutions des collectivités et des industries	Plans d'eau	Pollutions d'origine agricole	Hydrologie	Morphologie	Zones humides	Total
Bassin Loire-Bretagne	600 M€ (soit 18 %)	-	1420 M€ (soit 43 %)	132 M€ (soit 4 %)	990 M€ (soit 30 %)	165 M€ (soit 5 %)	3307 M€
Secteur Loire et Allier amont, Lignon du Velay, et Alagnon	6,3 M€ (soit 33 %)	0,3 M€ (soit 2%)	3,04 M€ (soit 16 %)	0,21 M€ (soit 1 %)	1,09 M€ (soit 6 %)	7,9 M€ (soit 42 %)	18,84 M€

Tableau 2 : Répartition du coût du programme de mesures du SDAGE sur le bassin Loire-Bretagne et sur le secteur Loire et Allier amont, Lignon du Velay, et Alagnon

Source : Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les mesures clés formulées dans le programme de mesures associé au SDAGE sont les suivantes :

- Mesure 01B1 : améliorer la collecte, le stockage et le transfert des eaux usées vers les stations d'épuration notamment en temps de pluie ;
- Mesure 06E1 : mettre en conformité des stations industrielles pour maîtriser les rejets de micro-polluants (bassins de la Seuge et de la Fioule) ;

- Mesures concernant spécifiquement le plan d'eau de Naussac et son bassin versant :
 - Mesure 05A1 : étudier et/ou mettre en œuvre des mesures spécifiques sur les plans d'eau afin de réduire l'eutrophisation
 - Mesure 08B2 : améliorer l'animation et la coordination à une échelle de bassin versant dans le domaine agricole ;
 - Mesure 08B3 : réaliser des diagnostics d'exploitation ;
 - Mesure 08D2 : équiper des exploitations agricoles pour maîtriser les pollutions ponctuelles par les pesticides.
- Mesure 09E1 : mettre en place une gestion volumétrique collective accompagnée d'un dispositif de suivi et de contrôle ;
- Mesures 11A3, 13A2, 13B1, 13B2, 13B3, 13C2, 13C3 concernant spécifiquement les masses d'eau suivantes :
 - sur le secteur Chapeauroux-Grandrieu : le Chapeauroux en aval du barrage d'Auroux ;
 - sur le secteur Ance-Seuge-Desges : la Desges ;
 - sur le secteur des affluents du Devès : l'Allier de Langogne à Monistrol-d'Allier, le Rouchoux, le Freycenet et le Malaval ;
 - sur le secteur Cronce-Céroux : la Cronce, le Peyrusse ;
 - sur le secteur Fioule-Marsange : le Marsange, le Malgascon, et la Fioule.

Le détail de ces mesures est présenté ci-dessous :

- Mesure 11A3 : animer et planifier les travaux (mettre en place ou pérenniser une structure d'animation / développer des démarches de maîtrise foncière le long des cours d'eau) ;
- Mesure 13A2 : restaurer la morphologie du lit mineur pour restaurer les habitats aquatiques ;
- Mesures 13B1, 13B2, 13B3 : intervenir sur les berges et la ripisylve (gérer les espèces envahissantes, restaurer la ripisylve / restaurer par génie végétal, retalutage, et stabilisation de berges, plantations) ;
- Mesure 13C2, 13C3 : gérer, aménager ou supprimer les ouvrages existants (améliorer la gestion hydraulique, modifier les ouvrages, créer des vannes de fond, aménager des passes à poissons ...).

- Mesures 14C1, 14C2, 14D1 : gérer, entretenir et restaurer les zones humides :
 - mettre en place des conventions de gestion, de contractualisation (dont les mesures agri-environnementales zones humides) ;
 - acquérir des zones humides ;
 - restaurer les fonctionnalités des zones humides.

Plus spécifiquement dans le cadre de l'élaboration du SAGE Haut-Allier, le SDAGE exige la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions en faveur de la préservation des ressources en eau :

- Définir sous conditions les modalités de gestion de la nappe d'alimentation en eau du Devès réservée dans le futur à l'alimentation en eau potable (NAEP) ;
- Définir si besoin des points nodaux en complément des points nodaux du SDAGE ;
- Réaliser un inventaire des zones humides et identifier si besoin les ZHIEP (zones humides d'intérêt environnemental particulier) et les ZSGE (zones stratégiques pour la gestion de l'eau) ;
- Réaliser un inventaire des zones de têtes de bassin versant
- Élaborer un plan de réduction de l'usage des pesticides (usages agricoles et non agricoles)
- Élaborer un plan d'actions identifiant les mesures nécessaires à la restauration de la continuité écologique des cours d'eau en fixant des objectifs chiffrés et datés.

Il convient de souligner que la Région Auvergne et l'État se sont engagés à financer des actions en faveur de la restauration et de la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité, de l'agriculture (CPER 2007-2013).

2.2. Le Plan Loire Grandeur Nature (2007-2013)

Le Plan Loire Grandeur vise à concilier, dans un objectif de développement durable, la sécurité des personnes face au risque d'inondation, la protection de l'environnement et le développement économique de la Loire. Trois grandes ambitions ont été retenues pour la période 2007-2013. Elles répondent à quatre enjeux prioritaires :

- vivre durablement dans les vallées inondables de la Loire et de ses principaux affluents ;
- préserver le bien commun que sont la ressource en eau, les espaces et espèces patrimoniales en danger ;

- mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, touristique et paysager de la Loire et de ses principaux affluents pour un développement durable ;
- développer et partager une connaissance globale, fondamentale et opérationnelle du fleuve et de son écosystème.

Concrètement, l'EPL vient de lancer dans le cadre du PLGN un nouvel appel à projets au titre de l'animation de la plate-forme Recherche/Données/Information du Plan Loire. Il porte sur la "prise en compte des risques d'inondation dans le cadre du développement de la compétitivité et de l'attractivité du bassin de la Loire et de ses affluents". Ces travaux permettront de contribuer à la réduction du risque inondation.

D'un budget total de 300 millions d'euros pour la période 2007-2013, ce plan est financé à travers un Contrat de Projets Interrégional État-Régions par l'Etat (43%), les 9 régions concernées (38%), les fonds européens FEDER (11%) et l'Établissement Public Loire (7%).

2.3. Plan de développement rural « hexagonal » PDRH (2007-2013)

Le PDRH couvre l'ensemble du territoire métropolitain hors Corse. Il se compose d'un socle commun de mesures applicables dans l'ensemble des 21 régions et de volets régionaux spécifiques. Ces dernières sont décrites dans le Document Régional de Développement Rural (DRDR). Le PDRH est doté de 5,7 milliards d'euros de crédits communautaires (FEADER) sur la période 2007-2013.

Les DRDR sont organisés autour de 3 axes principaux :

- Axe 1 : Compétitivité de l'agriculture et de la sylviculture ;
- Axe 2 : Gestion de l'espace et amélioration de l'environnement ;
- Axe 3 : Diversification de l'économie et amélioration de la qualité de vie en milieu rural.

Citons quelques exemples d'actions financées dans le DRDR Auvergne : Plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE), Mesures agro-environnementales (MAE), Élaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000, etc.

2.4. Le schéma interrégional d'aménagement et de développement du Massif Central (POMAC) 2007-2013

La convention interrégionale (CIMAC) et son programme opérationnel (POMAC) ont été adoptés le 9 décembre 2005. Il s'agit d'un document de planification qui définit des orientations et des actions financées par des crédits provenant de l'État, des Régions du massif central (Auvergne, Bourgogne, Languedoc-Roussillon, Limousin, Midi-Pyrénées et Rhône Alpes) et du FEDER.

Le schéma s'organise autour de 3 axes dont un qui contient une mesure visant à « Développer une gestion globale et valorisée l'eau ». Le budget pour cette mesure s'élève à 24 millions d'euros (par rapport à un budget total du POMAC de 163 millions d'euros).

3. LES MESURES DE GESTION ENGAGÉES SUR LE TERRITOIRE

3.1. Les mesures réglementaires de gestion

Les arrêtés de protection de biotope

Sur le périmètre du SAGE du Haut-Allier, 2 sites sont concernés par un arrêté de protection de biotope :

- Le Marais de Limagne sur les communes de Siaugues-Sainte-Marie et Saint-Jean-de-Nay ;
- Les communes de Chanaleilles et Grèzes où est présente une espèce végétale remarquable : le bouleau nain.

Le classement des cours d'eau

En application de L214-17 du Code de l'environnement, un projet de classement des cours d'eau est actuellement en cours d'élaboration. Ce projet aboutira à la définition de deux listes :

1. Une liste, dite « **liste 1** » où les cours d'eau sont identifiés :
 - soit en très bon état écologique
 - soit comme réservoir biologique ;
 - ou soit comme axe de migration stratégique pour les poissons migrateurs amphihalins.

Le renouvellement de la concession ou de l'autorisation des ouvrages existants, régulièrement installés sur ces cours d'eau, parties de cours d'eau ou canaux, est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le très bon état écologique des eaux, de maintenir ou d'atteindre le bon état écologique des cours d'eau d'un bassin versant ou d'assurer la protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée.

2. Une liste de cours d'eau, dite « **liste 2** » sur lesquels il est nécessaire d'assurer le transport suffisant des sédiments et la circulation des poissons migrateurs. Tout ouvrage doit y être géré, entretenu et équipé selon des règles définies par l'autorité administrative, en concertation avec le propriétaire ou, à défaut, l'exploitant.

Ce projet de classement concerne une grande partie des cours d'eau du territoire et constitue des perspectives intéressantes en faveur d'une restauration des continuités écologiques sur le territoire.

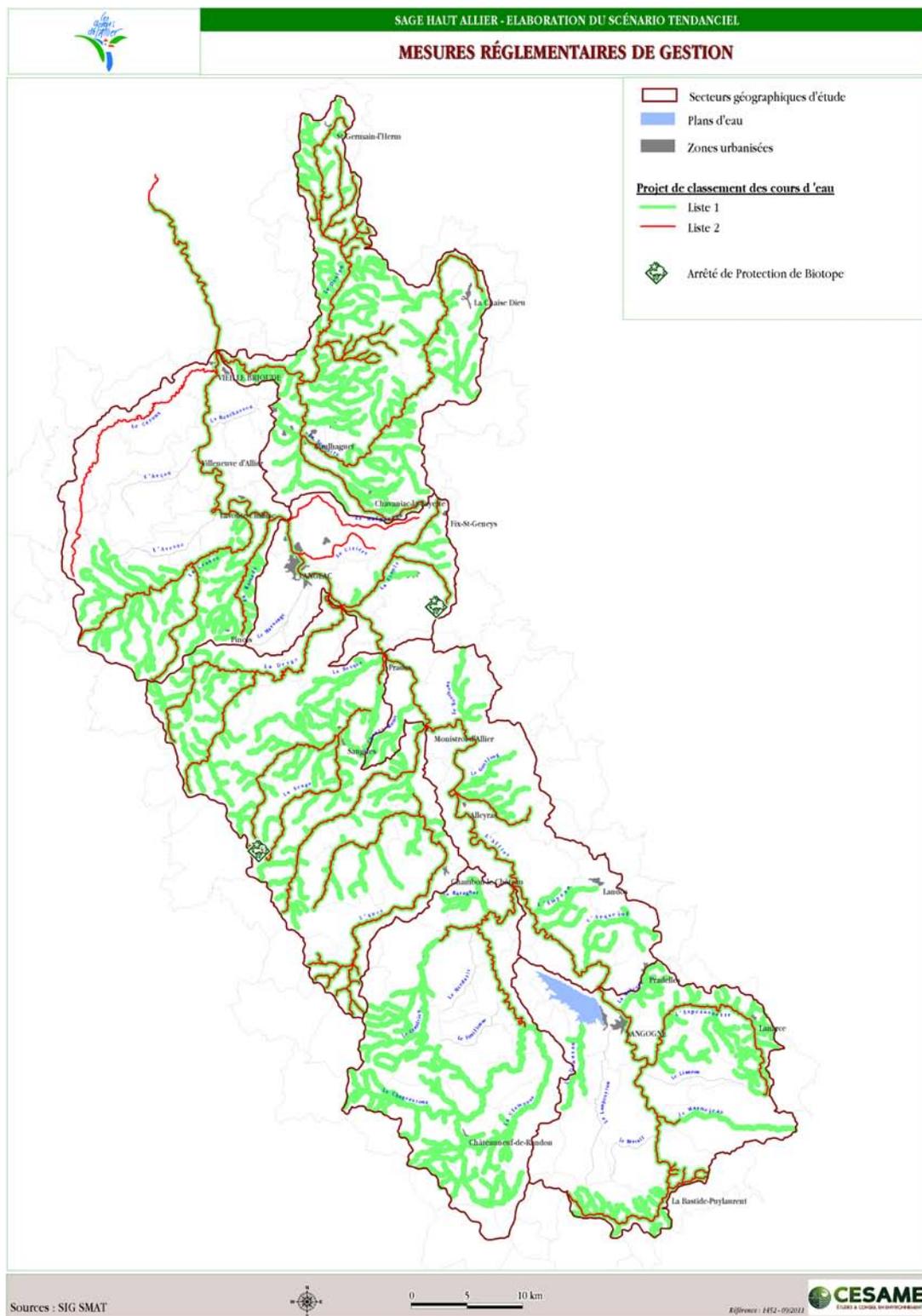


Illustration 11 : Carte de synthèse présentant les mesures réglementaires de gestion (APB, projet de classement L214-17)
Sources : SIG SMAT, Dreal Auvergne, Dreal de bassin

3.2. Les espaces naturels sensibles

Dans le cadre de son Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS), le Conseil général de la Haute-Loire a décidé d'intervenir pour la préservation des zones humides du Devès. Il a choisi de limiter son action aux eaux calmes et stagnantes. Après l'identification de zones potentielles d'intervention, le Conseil général a retenu 24 sites sur la base de critères d'intérêt écologique et de vulnérabilité. En 2001 une étude de faisabilité portant sur ces sites a été lancée pour définir des objectifs de sauvegarde et de préservation. En 2004 et 2005 les premières opérations ont été réalisées sur des sites pilotes puis dans une seconde phase les opérations se sont élargies à l'ensemble des sites retenus.

Sur le bassin du Haut-Allier le programme du Conseil général de Haute-Loire concerne ainsi 8 zones humides réparties sur les communes de Cerzat, Couteuges, Saint-Georges-d'Aurac et Siaugues-Sainte-Marie.

3.3. Un contrat territorial pour le bassin de Naussac

Les actions du contrat territorial du bassin versant de Naussac, contrat récemment élaboré et signé, seront prochainement mises en œuvre. Les efforts porteront essentiellement sur la réduction des pollutions altérant la qualité de l'eau du barrage de Naussac. Le premier paramètre concerné sera le phosphore sans toutefois oublier l'ensemble des autres sources de pollutions. Les actions programmées visent à réduire les rejets à la source et à améliorer la capacité d'autoépuration des cours d'eau. Elles ont été définies sur la base des objectifs de gestion suivant :

- Améliorer le traitement des eaux usées collectées ;
- Améliorer l'assainissement non collectif ;
- Collecter et traiter de manière collective les eaux usées non traitables en assainissement non collectif ;
- Mieux gérer les boues et les matières de vidange ;
- Informer et communiquer sur l'utilisation de phosphore domestique ou industriel ;
- Limiter les flux ponctuels d'éléments nutritifs d'origine agricole (stockage hivernal, accès des bêtes au cours d'eau) ;
- Limiter les flux diffus d'éléments nutritifs d'origine agricole (techniques et lieux et périodes d'épandage) ;
- Améliorer la ripisylve pour limiter les flux vers les cours d'eau ;
- Restaurer la dynamique naturelle des cours d'eau pour permettre une diversité des écoulements et la connexion avec les zones humides adjacentes ;

Ces objectifs découlent de l'enjeu d'atteinte du bon état en 2015 pour la retenue de Naussac.

Les principales actions sont les suivantes :

- Concernant le volet assainissement
 - Réhabilitation des ouvrages d'assainissement (stations de Luc, Chauderac, Lanarce, Gourgons, Cellier-le-Luc, Masméjan, Cheylard-l'Evêque, Rocles, Les Salesses) ;
 - Mise en place d'un SPANC sur le bassin.
- Concernant le volet agricole
 - Amélioration de la fertilisation du système d'élevage et d'alimentation ;
 - Expérimentation parcellaire de conduite de surfaces fourragères ;
 - Augmentation des capacités de stockage des effluents d'élevage ;
 - Diminution de l'impact de la présence d'animaux en bordure de cours d'eau ;
 - Développement de la pratique du compostage de fumier ;
 - Création de bandes tampons ;
 - Étude des opportunités de traitement et de valorisation de la matière organique produite ;
 - Expérimentation du traitement des rejets des systèmes d'assainissement ;
 - Gestion collective des effluents agricoles, domestiques et des déchets verts.
- Concernant le volet milieu
 - Programme d'actions expérimentales sur les cours d'eau du sous bassin de la Boutaresse en faveur de l'amélioration de la qualité de l'eau et du milieu ;
 - Amélioration de la connaissance sur les espèces patrimoniales inféodées aux milieux aquatiques (saumon, chabot, écrevisse à pattes blanches, moule perlière) ;
 - Amélioration de la connaissance sur les caractéristiques hydrologiques et morphologiques des cours d'eau du territoire.
- Concernant l'animation du programme et les actions de communication
 - Animation globale du programme pour la mise en œuvre des actions ;
 - Actions de communication autour du contrat et de ses objectifs ;
 - Action de communication spécifique à la problématique phosphore ;

- Information des acteurs du monde agricole des retours d'expérience suite aux actions du contrat territorial.

Nature des actions	Coûts financiers sur 5 ans (2012-2016)
Volet assainissement	3 640 000 € (soit 69 % du montant du programme)
Volet agricole	890 000 € (soit 17 % du montant du programme)
Volet milieux	270 000 € (soit 5 % du montant du programme)
Volet animation / communication	480 000 € (soit 9 % du montant du programme)
SYNTHESE	5 280 000 € sur 5 ans soit 1 056 000 € par an

Tableau 3 : Répartition du coût du contrat territorial du bassin de Naussac (2012-2016)

Source : projet de contrat territorial (2011)

3.4. Les programmes opérationnels de restauration et d'entretien

Concernant, la restauration et l'entretien des zones humides, nous pouvons citer :

- Le Contrat Restauration Entretien des tourbières et zones humides du haut bassin versant Lozérien : suite aux inventaires réalisés de 2004 à 2005, un programme de gestion durable de tourbières en forêt domaniale est en cours. Un contrat de restauration et d'entretien de zones humides (CREZH) 2009-2013 a été signé entre le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc- Roussillon et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Le Contrat de restauration et d'entretien des zones humides du Val d'Allier en Auvergne (2008-2013) dit « contrat nature du val d'Allier ». Ce programme concerne un quinzaine de sites répartis entre l'amont de Langeac et l'aval de Moulins ;
- Le Contrat Restauration Entretien des Étangs de Moissac-Bas et de Berbezit (2006-2010) : dans le cadre de la politique ENS du Conseil Général de Haute-Loire, un programme de gestion et restauration des zones humides a été mis en œuvre sur les Étangs de Moissac-Bas et de Berbezit.

Concernant, la restauration et l'entretien des cours d'eau, nous pouvons citer :

- le Contrat Restauration Entretien Senouire (fin du programme 2011 - maîtrise d'ouvrage SICALA de Haute-Loire) : le programme d'actions est essentiellement constitué de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et des berges. Des actions de gestion des espèces invasives (Renouée du Japon) ont également été mises en œuvre ;
- le Contrat Territorial des Affluents Langeadois de l'Allier (signé en août 2010 - maîtrise d'ouvrage SICALA de Haute-Loire) : le programme d'actions est essentiellement constitué de travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve et des berges. Des actions de gestion des espèces invasives (Renouée du Japon) seront également mises en œuvre.

D'autres programmes aujourd'hui achevés ont également été mis en œuvre ces dernières années :

- le Contrat de Rivière du Haut-Allier achevé en 2004 (maîtrise d'ouvrage SMAT) ;
- et le Contrat Restauration Entretien Loire Allier amont (maîtrise d'ouvrage SICALA de Haute-Loire).

A plus large échelle, le Plan Loire Grande Nature, contrat de projets interrégional, contribue notamment, par des actions en faveur des poissons migrateurs, à la sauvegarde du Saumon sur le territoire. Ces actions visent essentiellement à restaurer la libre circulation des poissons vers leurs zones de frayères et de développement en particulier sur l'axe Loire-Allier. Des opérations de repeuplement sont également réalisées par la pisciculture de Chanteuges construite à cet effet en 2001.

3.5. Les surfaces contractualisables aux mesures agri-environnementales

Sur le territoire du Haut-Allier, les surfaces éligibles au titre des MAEt sont essentiellement constituées du réseau Natura 2000 et du bassin versant de Naussac (Contrat territorial). La gestion durable de ces espaces naturels repose principalement sur une politique contractuelle en faveur du maintien du système prairial et d'une meilleure gestion des apports en fertilisants.

Le réseau Natura 2000 est structuré sur le territoire par les sites suivants :

- une zone de protection spéciale (ZPS) : la ZPS du Val d'Allier (FR8312002) ;
- 14 zones spéciales de conservation (ZSC) : l'état d'avancement des documents d'objectifs pour chaque site est le suivant :
 - Site FR8301070 : Sommets du Nord Margeride (opérateur SMAT, DOCOB en cours de rédaction) ;
 - FR8301072 : Val d'Allier et Limagne brivadoise (structure animatrice SMAT, DOCOB validé en 2008) ;
 - FR8301074 : Val d'Allier, Vieille Brioude, Langeac (structure animatrice SMAT, DOCOB validé en 2000) ;
 - FR8301075 : Gorges de l'Allier et affluents (structure animatrice SMAT, DOCOB validé en 2001) ;
 - FR8301077 : Marais de Limagne (structure animatrice CG43, DOCOB validé en 1999) ;
 - FR8301079 : Sommets et versants orientaux de Margeride (structure animatrice SMAT, DOCOB validé en 2007) ;
 - FR8301090 : Pont de Desges (opérateur SMAT, DOCOB validé en 2010) ;

- FR8301094 : rivières à moules-43 ; FR8301095 : rivières à loutres-43 ; FR8301096 : rivières à écrevisses-43 (opérateur État, DOCOB en cours de rédaction) ;
- FR8302009 : Complexe minier de la vallée de la Senouire (structure animatrice CEPA, DOCOB validé en 2010) ;
- FR9101355 : Montagne de la Margeride (structure porteuse Communauté de communes des Terres d'Apcher , DOCOB validé) ;
- FR8201670 : Cévennes Ardéchoises (structure animatrice PNR des Monts d'Ardèche , 2 DOCOBs validés en 2003 (DOCOB « rivière ») et en 2006 (DOCOB « montagne »). Le DOCOB « rivière » ne concerne aucun cours d'eau du bassin versant du Haut-Allier ;
- FR8201665 : Allier et ses affluents (structure animatrice Communauté de communes Cévennes et Montagne ardéchoise , DOCOB réalisé et validé en 2003).

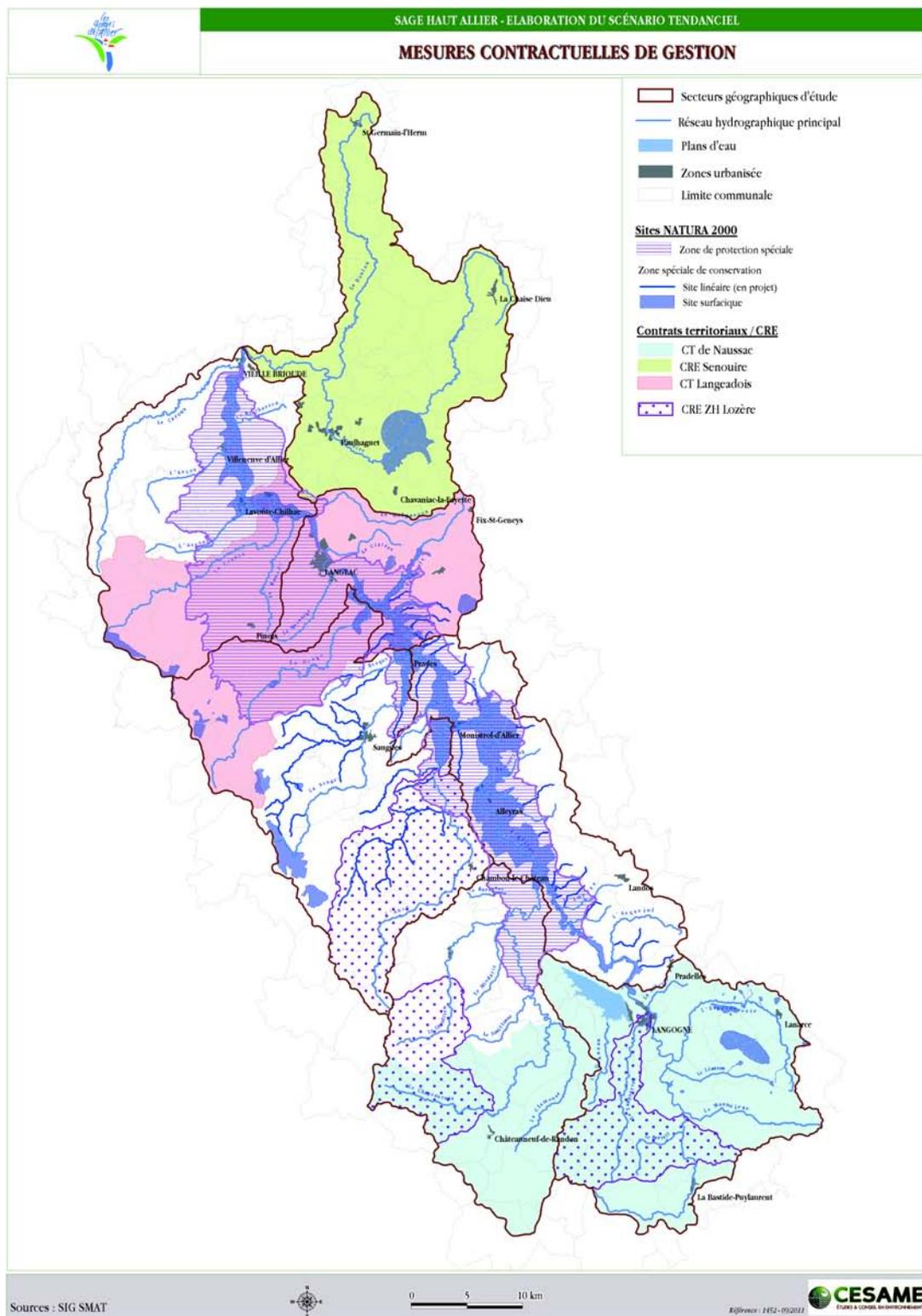


Illustration 12 : Carte de synthèse présentant les mesures contractuelles de gestion engagées sur le territoire du Haut-Allier
Sources : SIG SMAT, enquêtes CESAME (2011)

PARTIE 3

Les hypothèses d'évolution de l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques

1. LES PRÉLÈVEMENTS ET L'ÉTAT QUANTITATIF DES RESSOURCES EN EAU

☞ *Références :*

Annexe 2 - Indicateurs d'évolution des activités humaines

Annexe 4 - Indicateurs d'évolution du régime hydrologique des cours d'eau

1.1. Rappel du diagnostic

Les grandes conclusions à l'issue du diagnostic ont été les suivantes :

1. les ressources en eau sont globalement importantes mais les capacités de stockage sont faibles sur le territoire ;
2. le régime hydrologique des cours d'eau est contrasté entre l'Allier (soutenu lors de l'étiage) et ses affluents ;
3. les zones humides ont un rôle fonctionnel important dans le soutien des étiages ;
4. les volumes stockés pour le soutien des étiages sont conséquents ;
5. les ressources en eau souterraine sont majoritairement sollicitées pour l'alimentation en eau potable (sources captées) ;
6. les besoins en eau pour l'alimentation en eau potable sont satisfaits exceptés sur certains secteurs où des déficits ont été constatés :
 - Les communes de Grèze et de Venteuges (secteur Ance-Seuge-Desges) et sur le plateau d'Ally ;
 - Le bassin versant de Naussac (pics de consommation estivale / forte sollicitation du Langouyrou).

7. Les étiages sont sévères sur certains secteurs de la partie aval du territoire (Cronce-Céroux, Fioule-Marsange, Senouire aval) en raison :
- Du contexte physique moins favorable (précipitations plus faibles) ;
 - De l'évolution des pratiques agricoles qui tendent généralement vers une évacuation rapide de l'eau (drainage, ruissellement) ;
 - Des prélèvements réalisés (agriculture et AEP).
8. Les inondations sont essentiellement liées aux crues de débordement des cours d'eau : certains secteurs situés sur l'axe Allier et en aval du Chapeauroux sont particulièrement vulnérables mais les enjeux sont globalement faibles sur le territoire.

1.2. Tendances historiques et hypothèses d'évolution

Tendances historiques

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
<i>Historiques d'évolution de l'hydrologie depuis 1990</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Tendance globale à une diminution sensible des débits minimums et maximums mensuels. → Tendance globale à une accentuation de la sévérité des étiages. 	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation des périodes de soutien des étiages de l'axe Allier (en volume et en nombre de jours). → Augmentation de la sévérité des étiages sur la Cronce (secteur Cronce-Céroux) et sur l'Allier amont (secteur des sources de l'Allier et ses affluents). → Augmentation sensible des volumes mensuels écoulés sur la Virlange (secteur Ance-Seuge-Desges).
<i>Historiques d'évolution des prélèvements</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Les prélèvements en AEP sont largement majoritaires et en hausse significative entre 1998 et 2006 (près de 10 %), 2007 étant marqué par une chute des prélèvements due principalement à l'absence de volumes prélevés sur un important captage à Langogne (300 700 m³ prélevés en 2006, 498 400 m³ en 2008). Il convient de noter que sur cette même période (1990-2006), la population s'est accrue de 1,3 % sur le territoire. → Les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont importants en période d'étiage (besoins liés aux conditions climatiques, besoins liés à l'activité touristique) mais également en 	<ul style="list-style-type: none"> → Déficits en eau potable sur le bassin de Langogne et sur les monts de la Margeride (communes de Grèze et de Venteuges) et le plateau d'Ally. → Les surfaces irriguées ont diminuées mais se sont accompagnées d'une évolution des techniques d'irrigation telle que l'irrigation par aspersion. Aujourd'hui, les surfaces irriguées se concentrent dans la partie aval du territoire (Langeac /Mazeyrat / Lavoûte-Chilhac / Paulhaguet). Les ressources en eau mobilisées sont essentiellement superficielles (prélèvements directs en cours d'eau ou indirects à partir de retenues collinaires), plus secondairement souterraines.

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
<i>Historiques d'évolution des prélèvements</i>	<p>période hivernale pour l'alimentation du bétail à l'étable.</p> <p>→ Les prélèvements pour l'irrigation agricole sont variables, directement dépendants des conditions climatiques (pics de prélèvements en 2003 et 2005 lors des épisodes de sécheresse).</p> <p>→ Les prélèvements industriels sont minoritaires et globalement constants.</p>	

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Hypothèses d'évolution des pressions</i>	<p>→ Augmentation sensible des prélèvements en eau potable liée aux évolutions socio-économiques actuelles (croissance démographique, amélioration du niveau de vie, population touristique estivale,...).</p> <p>→ L'amélioration de la performance des installations industrielles et artisanales en faveur des économies d'eau laisse présager une diminution sensible des prélèvements. Mais ces derniers représentent un faible volume au regard des volumes distribués au titre de l'alimentation eau potable.</p> <p>→ Les conséquences du changement climatique sur la ressource en eau en période d'étiage (augmentation des températures, diminution de la pluviométrie et de l'humidité des sols...) devraient sensiblement influencer les pratiques et les stratégies des différentes activités humaines liées à l'eau (modification possible des pratiques culturales (date de semis et de récoltes, traitement des adventices, irrigation)). Le changement climatique se traduira par des pénuries de plus en plus fréquentes, même en l'absence d'une hausse de la demande.</p> <p>Parmi les évolutions climatiques constatées, l'augmentation de la fréquence des épisodes de sécheresse constitue un facteur d'inquiétude particulièrement sensible pour la filière agricole (disponibilité réduite de la ressource en eau et changements de distribution des précipitations).</p>	<p>→ Incertitude sur l'augmentation ou non de la population sur le secteur de Langogne : cependant la politique locale d'économie d'eau pourraient compenser l'éventuelle augmentation des besoins en cas de hausse démographique.</p> <p>Il est également important de souligner la diminution des pressions sur le Langouyrou (abandon du captage par la commune de Langogne)</p> <p>→ Fragilité des petits captages sur les monts de la Margeride et le bassin de Naussac (épuisement rapide en eau, peu de volumes de réserve). Crise rencontrée en 2003, 2006 et 2011. A l'avenir, récurrence possible des pénuries d'eau.</p> <p>→ En agriculture, la filière bovin lait est très consommatrice d'eau (contraintes d'hygiène importante pour la filière lait) : l'augmentation du prix de l'eau et la raréfaction des ressources tendra vraisemblablement à modifier localement les pratiques actuelles et à favoriser la création de forages privés comme sur les monts de la Margeride et le plateau d'Ally.</p> <p>→ Les prélèvements pour l'irrigation pourraient s'intensifier sur les secteurs les plus cultivés notamment le val d'Allier en aval de Langeac. Les pressions notamment sur les petits cours d'eau pourraient donc augmenter de façon significative sur ce secteur déjà fortement impacté.</p>

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Hypothèses d'évolution des pressions	Les besoins en eau pour l'irrigation, en particulier pour les cultures d'été, devraient augmenter significativement sous l'effet de la hausse des températures.	→ Les perspectives du développement de l'irrigation sur le territoire des sources de l'Allier et le plateau du Devès sont très faibles.
Actions et mesures correctives engagées sur le territoire	→ Accompagnement des gestionnaires (majoritairement des communes en régie) dans le diagnostic des réseaux d'alimentation en eau potable.	→ Soutien des étiages de l'axe Allier par le barrage de Naussac. → Nappe du Devès réservée dans le futur à l'alimentation en eau potable (NAEP). → Nouvelles ressources en eau recherchées sur le secteur de Langogne (recherche de sources supplémentaires, disposer d'un réservoir d'eau potable plus important pour passer les périodes critiques...) → Sécurisation des ressources en eau sur les communes de Grèze et de Venteuges
Hypothèses d'évolution de l'état quantitatif des ressources en eau	→ Poursuite voire accentuation des évolutions actuelles : - diminution des débits minimums et maximums mensuels ; - diminution de la disponibilité des ressources ; - accentuation de la sévérité des étiages.	→ Augmentation des périodes de soutien des étiages de l'axe Allier (en volume et en nombre de jours) et par conséquent des volumes en eau stockés en amont de Naussac pour le soutien des étiages. → Augmentation de la sévérité des étiages sur le secteur Cronce-Céroux, Fioule-Marsange, et les sources de l'Allier.
Incidences sur les milieux aquatiques et les usages	→ Dans certaines conditions locales de fort stress hydrique, l'approvisionnement en eau pourrait conduire à des conflits d'usage. → L'accroissement de la sévérité des étiages, corrélée bien souvent à une augmentation des températures maximales, pourrait avoir des incidences significatives sur la faune et de la flore aquatiques, notamment les peuplements piscicoles (modification des aires de répartition / dérive typologique / espèces invasives).	→ Les déficits en eau potable les plus importants pourraient survenir sur le bassin de Langogne et sur les monts de la Margeride (communes de Grèze et de Venteuges) et le plateau d'Ally. Le SDAEP de Lozère indique par ailleurs des réseaux en AEP déficitaires en 2015. Risque d'apparition de conflits d'usages plus marqués sur ces secteurs au regard des besoins pour les populations et l'agriculture. → Augmentation de la sévérité des étiages sur la Cronce (secteur Cronce-Céroux) et sur l'Allier amont (secteur des sources de l'Allier et ses affluents) et par conséquent des impacts sur la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

2. LES REJETS ET L'ÉTAT DE LA QUALITÉ DES RESSOURCES EN EAU

Références :

Annexe 2 - Indicateurs d'évolution des activités humaines

Annexe 5 - Indicateurs d'évolution de la qualité des eaux superficielles circulantes

Annexe 6 - Indicateurs d'évolution de la qualité des eaux superficielles stagnantes

Annexe 7 - Indicateurs d'évolution de la qualité des eaux de baignade

Annexe 8 - Indicateurs d'évolution de la qualité des eaux souterraines

2.1. Rappel du diagnostic

Les grandes conclusions à l'issue diagnostic ont été les suivantes :

1. La qualité physico-chimique et biologique des cours d'eau est contrastée sur le territoire :
 - Sur la plupart des cours d'eau, il n'existe pas de pollution majeure avérée mais la qualité de l'eau n'est pas optimale pour satisfaire aux exigences de la biologie ou des usages existants ;
 - La situation peut en revanche être préoccupante localement du fait de pollutions avérées de différentes natures (origine domestique, industrielle, agricole, urbaine) ;
 - La situation peut s'améliorer à l'aval de ces points compte tenu de la capacité auto-épuratoire des cours d'eau (cas des pollutions organiques) mais il persiste toujours une pollution « de fond » ;
 - Les teneurs anormalement élevées en substances chimiques (HAP, mercure, zinc, chrome, cuivre) constituent des pollutions dangereuses pour l'environnement et la santé ;
 - Les grands barrages peuvent accentuer l'impact des pollutions.
2. La qualité physico-chimique des eaux souterraines est altérée (nappe du Devès) : les teneurs en matières azotées et phosphorées sont anormalement élevées (pollutions d'origine agricole) ;
3. Le niveau de connaissance n'est pas exhaustif et nécessite un élargissement des réseaux de mesures et des paramètres étudiés afin de caractériser :
 - Les micro-polluants organiques et minéraux et les substances médicamenteuses (notamment sur la Fioule et le Griniac, l'axe Allier, la Seuge en aval de Saugues) ;
 - L'impact sur le milieu de certaines activités (salage des routes, voies SNCF, sylviculture, agriculture) ou de rejets polluants (rejets industriels ou domestiques).

4. La qualité de l'eau pour l'alimentation de l'eau potable est contrastée :
- Problèmes bactériologiques récurrents sur les petites unités de distribution notamment en Lozère ;
 - Teneurs parfois élevées en nitrates et en arsenic qui peuvent compromettre l'utilisation de l'eau pour l'alimentation en eau potable ;
 - Aucune contamination de l'eau en pesticide mise en évidence.
 - Une protection des captages parfois insuffisante :
 - Sur 650 captages recensés, 17 % ne disposent pas d'arrêté de DUP et nécessitent l'engagement de procédures et de mesures de protection ;
 - Une réflexion à l'échelle du bassin d'alimentation de ces captages permettrait de protéger efficacement les ressources.
5. La qualité dégradée de l'eau peut compromettre localement la baignade notamment sur l'axe Allier (problème bactériologique dû aux rejets domestiques non traités avec présence d'une pollution « de fond » révélée récemment par les profils de baignade).

2.1.1. Tendances historiques et hypothèses d'évolution

Tendances historiques

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
Historiques d'évolution de la qualité de l'eau depuis 1990	<p>→ Tendances à une amélioration significative de la qualité physico-chimique de l'eau notamment vis-à-vis des teneurs en matières phosphorées grâce aux meilleurs traitements en stations d'épuration et à la baisse sensible de l'utilisation des engrais de synthèse phosphatés. La diminution des recours aux engrais azotés n'a pas eu d'effet sensible sur les teneurs en nitrates qui tendent à augmenter sur l'ensemble des ressources en eau (rivières, plans d'eau et aquifères). L'augmentation des apports organiques peut expliquer ce constat.</p> <p>→ Diminution importante des pollutions organiques en 2005 et 2006 après une forte augmentation de 1999 à 2003 puis maintien de la situation : tendances notamment visible sur l'axe Allier en raison des efforts réalisés en matière d'assainissement.</p>	<p>→ Amélioration depuis plusieurs années de la situation vis-à-vis de la qualité en pesticides sur le bassin de la Senouire.</p> <p>→ Accentuation des problématiques de qualité d'eau sur l'axe Allier de l'amont vers l'aval vis-à-vis des teneurs en nitrates.</p> <p>→ Accentuation des problématiques de qualité d'eau liées aux nitrates et au phosphore sur le barrage de Naussac et vraisemblablement Poutès (pas de données disponibles mais constats de blooms algaux).</p> <p>→ Accentuation des problématiques de qualité d'eau souterraine essentiellement liées aux nitrates à Siaugues-Sainte-Marie.</p> <p>→ Tendance au maintien d'une situation dégradée pour la qualité des eaux de baignade (pollution bactériologique ponctuelle en aval de Langeac</p>

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
Historiques d'évolution de la qualité de l'eau depuis 1990	<ul style="list-style-type: none"> → L'évolution de la qualité chimique de l'eau est plus difficilement caractérisable compte-tenu des réseaux de mesures existants : les teneurs en micropolluants restent élevées. Il est important de rappeler l'absence de pesticides dans les eaux depuis plusieurs années. 	<p>après des épisodes pluvieux).</p> <ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la qualité de la Seuge à l'aval de Saugues suite aux différents travaux d'assainissement mais : <ul style="list-style-type: none"> - persistance d'une altération due au carbone organique dissous ; - présence d'une pollution « de fond » en matières azotées et phosphorées. → Amélioration sensible de la qualité des rejets industriels dans le Griniac compte tenu des normes en vigueur, mais la situation sur le Griniac reste encore préoccupante.

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Hypothèses d'évolution des rejets polluants	<ul style="list-style-type: none"> → Évolution des pressions liées à l'agriculture : <ul style="list-style-type: none"> - diminution des apports en intrants ; - meilleure gestion des fumures ; - conversion possible d'exploitations en agriculture biologique. → Amélioration de la qualité des rejets d'assainissement (cf actions correctives). → Maintien à priori des apports en substances chimiques dangereuses sous réserve d'une modification conséquente de la réglementation en vigueur. 	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation possible des rejets de la STEP de Saugues : traitements des lixiviats du centre d'enfouissement technique de Moulas à la STEP de Saugues (volumes et fréquences fixés via une convention avec la commune de Saugues). → Évolution des pressions liées au chargement du bétail : <ul style="list-style-type: none"> - augmentation sensible des pressions occasionnées par l'agriculture sur le secteur Fioule-Marsange et la plaine de Paulhaguet et sur le secteur du Devès ; - diminution des pressions occasionnées par l'agriculture sur le secteur Senouire, Crouce-Céroux et les sources de l'Allier.
Incidences liées au changement climatique	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation des températures maximales des eaux superficielles : accentuation des risques de blooms algaux. → Diminution des débits en période d'étiage et par conséquent augmentation de l'impact des rejets. → Modification possible des pratiques culturales (date de semis et de récoltes, traitement des adventices). 	
Actions et mesures correctives engagées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite de l'amélioration de la qualité de l'assainissement (voir spécificités territoriales). → Perfectionnement possible des filières en assainissement industriel. 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration de la qualité des rejets d'assainissement : <ul style="list-style-type: none"> - réhabilitation des ouvrages d'assainissement sur le bassin de Naussac et mise en place d'un SPANC (cf. actions du contrat territorial 2012-2016) ;

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
Actions et mesures correctives engagées sur le territoire	<ul style="list-style-type: none"> → Poursuite de la mise en place de périmètres de protection de captages (actuellement 17% des 650 captages ne disposent pas d'un arrêté de DUP). → Poursuite de la mise aux normes des bâtiments d'élevage. → Contractualisation de MAEt pour : <ul style="list-style-type: none"> - le maintien du système prairial ; - une réduction des intrants ; - une meilleure gestion des apports en fumure organique. 	<ul style="list-style-type: none"> - travaux en cours de réalisation sur Langeac pour un meilleur rendement des réseaux de collecte notamment en période de pluie ; - création probable d'un ouvrage d'assainissement à Saint-Julien. → Plus généralement, réductions des pollutions en nitrates et matières phosphorées sur le bassin de Naussac (enjeu du contrat territorial : cf. actions du contrat territorial 2012-2016) ; → Possibilité d'émergence de contrat(s) territorial(aux) sur certains bassins comme la Seuge ou les affluents du Devès (enjeux liés à la qualité de l'eau, aux zones humides, et aux crues) ; → Maintien de la situation sur le Griniac (qualité du rejet conforme aux exigences réglementaires). → Réalisation des profils de baignade.
Hypothèses d'évolution de la qualité de la ressource en eau	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration notable de la qualité des rivières en raison des efforts réalisés en matière d'assainissement en aval immédiat des points de rejets (diminution de la pollution organique). → Poursuite des tendances à la baisse des teneurs en phosphores en raison des efforts réalisés en matière d'assainissement. → Baisse sensible ou stabilisation des teneurs en matières azotées compte-tenu des actions engagées. → Inversion possible de la tendance et amélioration sensible de la qualité des ressources en eau souterraines (nitrates notamment) sous réserve d'une poursuite des actions engagées. → Évolution des teneurs en micropolluants difficilement caractérisables. 	<ul style="list-style-type: none"> → Amélioration probable de la qualité de l'eau de la retenue de Naussac au regard des actions conduites dans le cadre du contrat territorial du bassin de Naussac. → Maintien d'une situation dégradée sur la Fioule et le Griniac

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<p><i>Incidences sur les milieux aquatiques et les usages</i></p>	<p>→ Amélioration globale de la qualité écologique des eaux de surface (sauf paramètres micropolluants : évolution difficilement caractérisable).</p> <p>→ En revanche pour l'alimentation en eau potable, les problématiques de qualité étant essentiellement liées à la bactériologie (petites unités de distributions, sources captées, pas de système de désinfection), la situation risque d'être maintenue ; de même pour les problèmes liés à l'arsenic (fond géochimique).</p> <p>→ Augmentation sensible des températures maximales associée à une augmentation de la sévérité des étiages (incidences probables sur la faune et de la flore aquatique, notamment les peuplements piscicoles (modification des aires de répartition / dérive typologique / espèces invasives)).</p>	<p>→ Atteinte probable sur l'axe Allier d'objectifs de qualité renforcés (cf. normes irlandaises) compatibles aux exigences biologiques des espèces aquatiques emblématiques inféodées au milieu (saumon notamment) ; doute sur les affluents où les débits sont beaucoup plus faibles.</p> <p>→ Amélioration de la qualité des eaux de baignade sur l'Allier et notamment en aval de Langeac.</p>

3. LA FONCTIONNALITÉ DES MILIEUX AQUATIQUES

3.1. Rappel du diagnostic

Les grandes conclusions à l'issue diagnostic ont été les suivantes :

1. De nombreuses espèces inféodées aux milieux aquatiques (saumons, loutres, moules perlières,...) sont présentes sur le territoire et constituent ainsi une richesse écologique ;
2. La prise en compte des zones humides est récente sur le territoire : il n'existe ni d'inventaire exhaustif, ni d'historique de leur évolution sauf en Lozère et en Ardèche ;
3. La qualité morphologique des cours d'eau est assez contrastée sur le territoire. Satisfaisante sur la plupart des cours d'eau elle peut cependant être localement impactée par des activités humaines (ouvrages, travaux hydrauliques, piétinement des berges par le bétail, suppression de ripisylve, ensablement) ;
4. La fonctionnalité écologique des milieux peut être localement altérée par des activités humaines (actuelles ou passées) :
 - Altération de la qualité de l'eau par les rejets par rapport aux exigences biologiques ;
 - Altération des régimes hydrologiques par les prélèvements (étiages sévères, régimes hydrologiques influencés) ;
 - Altération du fonctionnement hydrologique de têtes de bassins versants par les activités humaines : drainage, modification de l'occupation des sols, plantations de résineux ;
 - Altération / modifications des habitats aquatiques (zones humides, cours d'eau) par les activités humaines : travaux hydrauliques sur les cours d'eau, réduction de la ripisylve, piétinement des berges par le bétail, drainage et suppression de zones humides ;
 - Altération de la continuité écologique des cours d'eau au droit des ouvrages.
5. La prolifération d'espèces animales ou végétales «nuisibles» ou invasives peut constituer une menace pour le maintien des espèces autochtones.

3.2. Tendances historiques et hypothèses d'évolution

Tendances historiques

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
Occupation du sol	<p>→ L'évolution de l'occupation des sols entre 2000 et 2006 est relativement limitée sur le territoire (0,13 % de surfaces modifiées). Cette dernière se fait bien souvent au profit des espaces forestiers (41 % des surfaces modifiées).</p> <p>→ Entre 1990 et 2000, les évolutions ont été plus nombreuses (2,2 % de surfaces modifiées). Les changements se sont fait également au profit des espaces forestiers (+ 23 % des surfaces modifiées) mais aussi des espaces agricoles (+ 15 % des surfaces modifiées).</p> <p>La part de la production en maïs fourrage et en légumineuses a augmenté sur cette période.</p> <p>→ La dynamique d'évolution des surfaces enrésinées est faible sur le territoire. Les plantations en résineux réalisées majoritairement ces 30 dernières années ont été à ce jour peu exploitées.</p>	<p>→ Les évolutions de l'occupation du sol en faveur d'une reconquête des espaces agricoles et des espaces forestiers exploités se sont bien souvent accompagnées d'une dégradation de la qualité des milieux aquatiques (drainage de zones humides, plantation de résineux non autochtones ou enrésinement, travaux hydrauliques sur les cours d'eau, altération de la qualité de l'eau).</p>
Zones humides	<p>→ La prise en compte des zones humides reste récente sur le bassin du Haut-Allier. Il n'existe ni d'inventaire exhaustif, ni d'historique de leur évolution excepté en Lozère et en Ardèche où de nombreux inventaires ont été réalisés ces dernières années.</p> <p>→ On estime qu'au niveau national près de 50 % des zones humides ont disparues ces 50 dernières années en raison du drainage, de l'abandon de l'entretien des milieux, de la mise en culture, de remblaiement, de mise en eau ou encore de plantations (résineux par exemple).</p>	<p>→ Sur le territoire du Haut-Allier, les zones amont de la Margeride (secteurs Grandrieu-Chapeauroux, Ance-Seuge-Desges et Cronce-Céroux), et le Devès ont été particulièrement affectés par ces évolutions.</p>
Espèces invasives	<p>→ Prolifération localement d'espèces végétales et animales invasives.</p>	<p>→ Prolifération localement d'espèces végétales et animales invasives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la Renouée présente sur l'axe Allier en aval de Langogne, sur le bassin de la Senouire et sur le Cizières ; - le Robinier faux accacia présent sur l'axe Allier ;

Thèmes	Tendances historiques	Spécificités territoriales
<i>Espèces invasives</i>		<p>- L'Ecrevisse du Pacifique présente sur les plans d'eau de Naussac et de la Chaise-Dieu, et sur les rivières Senouire, Seuge et Allier en amont de Luc.</p> <p>Ces populations ne montrent cependant pas à ce jour de signes de prolifération inquiétants. Elles représentent cependant une menace potentielle pour les espèces autochtones.</p>

Hypothèses d'évolution

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Hypothèse d'évolution de l'occupation du sol</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Dynamique d'évolution de l'occupation des sols faible hormis quelques spécificités territoriales. → Évolution progressive des espaces artificiels (plantations de résineux) vers des milieux plus diversifiés (forêts mélangées : feuillus, résineux). → Augmentation possible de l'exploitation des massifs forestiers avec des coupes à blanc suivies d'une recolonisation spontanée. → Actions ponctuelles visant à réduire les surfaces enrésinées en bordure de cours d'eau (actions conduites dans le cadre de plans de gestion de la ripisylve). → Avis réservé sur une éventuelle diminution de l'ensablement des cours d'eau (amélioration des modes d'exploitation des espaces forestiers mais augmentation des surfaces exploitées, faible évolution des pratiques culturales en bordure de cours d'eau et des risques de ruissellement). 	<ul style="list-style-type: none"> → Fortes pressions foncières agricoles sur le territoire de la Margeride (bassin de Saugues) : possible reconquête des territoires forestiers en faveur des espaces agricoles (prairies). → Fortes pressions de l'urbanisation sur les territoires agricoles dans le secteur périphérique de Langeac. → Dynamique de recolonisation importante du hêtre dans les forêts de pins sur le secteur de la Margeride.
<i>Hypothèse d'évolution des autres pressions</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Maintien du niveau d'exploitation de l'énergie hydraulique des cours d'eau pour la production de l'hydroélectricité (voire déclin de l'activité au regard des contraintes environnementales). → Maintien voire légère augmentation de la fréquentation touristique au bord des cours d'eau en raison d'une amélioration prévisible de qualité de l'eau (baignade). → Diminution de la fréquentation des rivières pour la pratique de la pêche de loisirs. 	<ul style="list-style-type: none"> → Augmentation de la fréquentation touristique sur le plan d'eau de Naussac (activités nautiques, pêche de loisirs) en raison de la dynamique de développement locale (ouverture récente d'une Maison de la pêche, volonté de développer l'activité touristique). → Baisse de fréquentation de l'axe Allier par les pêcheurs de loisirs malgré la qualité des parcours au profit des plans d'eau.

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<i>Incidences liées au changement climatique sur l'occupation des sols</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Modification possible des pratiques culturales et de la couverture des sols (date de semis et de récoltes). → Accentuation de la sévérité des étiages, corrélée bien souvent à une augmentation des températures maximales, qui pourrait avoir des incidences significatives sur l'occupation des sols. 	<ul style="list-style-type: none"> → Spécificités territoriales difficilement caractérisables au regard des connaissances actuelles.
<i>Actions et mesures correctives engagées sur le territoire</i>	<ul style="list-style-type: none"> → Classement des cours d'eau (liste 1 et liste 2) (arrêté prévu début 2012). Aménagement des ouvrages en faveur de la restauration de la continuité écologique suite au classement (cours d'eau classés liste 2 - échéance d'aménagement 2015/2016). → Restauration et entretien des rivières : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat territorial de Naussac (2012-2016) ; - Contrat territorial des affluents Langeadois de l'Allier (2010-2014) ; Contrat territorial Senouire (fin 2011). → Restauration et entretien des zones humides : <ul style="list-style-type: none"> - Contrat restauration - entretien des zones humides lozériennes (2009-2013) ; - Contrat restauration - entretien des zones humides du Val d'Allier (2008-2013) ; - Gestion des sites ENS 43 (SDENS révisé en 2011/2012). 	<ul style="list-style-type: none"> → Aménagement facilité des ouvrages classés Grenelle (aides financières de l'Agence de l'eau bonifiées) → Aménagement du barrage de Poutès en un seuil de 4 mètres totalement effaçable en période de crue (aménagement actuellement projeté). Les incidences du projet seraient multiples : <ul style="list-style-type: none"> - amélioration du transport sédimentaire et de la migration piscicole (à la montaison avec un disposition de passe à poisson par bassins successifs et à la dévalaison) ; - doublement du débit réservé de 2,5 m³/s à 5 m³/s ; - restauration de 9 kilomètres, dans le Vieil Allier, de zones potentielles de frayères grâce au dépiégeage des sédiments bloqués dans la retenue et la restauration du fonctionnement géodynamique naturel (transparence de l'ouvrage en période de crue) ; - diminution de l'impact du plan d'eau sur les habitats (réduction de la longueur du plan d'eau de 3 kilomètres à 300 mètres) ; - nouvelle configuration du site permettant de maintenir environ 85% de la production hydroélectrique. → Évolution du débit réservé au droit du barrage de Saint-Préjet et de Pouzas : passage de 60 L/s à 360 L/s. Relèvement du débit réservé au dixième du module pour les autres ouvrages concernés (échéance 2014). → Aucune mesure de protection réglementaire d'ensemble des zones humides en dehors de la réglementation nationale existante.

Thèmes	Projections	Spécificités territoriales
<p><i>Incidences sur les milieux aquatiques et les usages</i></p>	<p>→ Restauration d'ici 2015/2016 de la continuité écologique sur les principaux cours d'eau.</p> <p>Amélioration de la fonctionnalité du milieu et par conséquent de la qualité des milieux.</p> <p>→ Diversification des espaces forestiers (processus naturel) et par conséquent augmentation de la richesse écologique (biodiversité).</p> <p>→ La gestion des zones humides repose essentiellement sur des mesures contractuelles : les fortes pressions de l'agriculture, de l'urbanisation constituent une réelle menace pour ces milieux remarquables.</p> <p>→ La prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation des aires de répartition. Les espèces animales peuvent constituer une réelle menace pour le maintien des espèces autochtones dans les années à venir.</p>	<p>→ Amélioration des stocks de Saumon difficilement caractérisable.</p> <p>→ Avis réservé sur la réelle amélioration de la fonctionnalité écologique de l'axe Allier en aval du barrage de Naussac (manque actuel de connaissances sur la fonctionnalité du milieu).</p> <p>→ Les fortes pressions de l'agriculture, de l'urbanisation peuvent constituer une menace pour certaines zones humides :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fortes pressions foncières sur le territoire de la Margeride (bassin de Saugues) : possible reconquête des territoires forestiers en faveur des espaces agricoles (prairies) ; - Fortes pressions de l'urbanisation sur les territoires agricoles dans le secteur périphérique de Langeac.

PARTIE 4

Les perspectives pour l'élaboration du SAGE Haut-Allier

1. RAPPEL DES OBJECTIFS FIXÉS DANS LE SDAGE LOIRE-BRETAGNE

1.1. Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau superficielles circulantes

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne met en évidence une altération de la qualité écologique de certains cours d'eau notamment :

- l'Allier en aval du barrage de Poutès (secteurs des affluents du Devès, Fioule-Marsange, Crouce-Céroux) ;
- La Fioule et le Malgascon (secteur Fioule-Marsange) ;
- Le Céroux (secteur Crouce-Céroux) ;
- et la Senouire (secteur Senouire).

Le tableau ci-après présente un bilan de la qualité écologique par entité hydrographique.

ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (SDAGE 2009)	Unités	Source de l'Allier et ses affluents	Grandrieu et Chapeauroux	Affluents du Devès	Ance Seuge Desges	Fioule Marsange	Crouce Céroux	Senouire	Bassin du Haut-Allier
Très bon	% du linéaire	58%	59%	14%	52%	0%	0%	36%	33%
Bon	% du linéaire	42%	41%	69%	48%	27%	52%	0%	42%
Moyen	% du linéaire	0%	0%	17%	0%	50%	48%	64%	23%
Médiocre	% du linéaire	0%	0%	0%	0%	23%	0%	0%	2%
Mauvais	% du linéaire	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Tableau 4 : État écologique des masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015)

Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne fixe un objectif de bon état écologique en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du territoire exceptés :

- l'Allier en aval du barrage de Poutès (secteur des affluents du Devès - code masse d'eau : FRGR0141) avec un objectif de bon état écologique fixé à 2021 ;
- L'Ance en aval du barrage de Saint-Préjet (secteur Ance-Seuge-Desges - code masse d'eau : FRGR0238) avec un objectif de bon état écologique fixé également à 2021.

Le tableau ci-après présente par entité hydrographique les objectifs de « bon état écologique ».

OBJECTIFS DE BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (SDAGE 2009)	Unités	Source de l'Allier et ses affluents	Grandrieu et Chapeauroux	Affluents du Devès	Ance Seuge Desges	Fioule Marsange	Cronce Céroux	Senouire	Bassin du Haut-Allier
Bon état 2015	% du linéaire	100%	100%	92%	89%	100%	100%	100%	97%
Bon état 2021	% du linéaire	0%	0%	8%	11%	0%	0%	0%	3%
Bon état 2027	% du linéaire	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%	0%

Tableau 5 : Objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015)

Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

L'état des lieux du SDAGE Loire-Bretagne fixe également un objectif de bon état chimique en 2015 pour l'ensemble des masses d'eau du territoire exceptés les masses d'eau ci-dessous où l'objectif de bon état chimique est fixé pour 2027 :

- l'Allier en aval du barrage de Monistrol-d'Allier jusqu'à la confluence avec la Senouire (code masse d'eau : FRGR0142) ;
- le Cizières et ses affluents (code masse d'eau : FRGR1746) ;
- le Malgascon et ses affluents (code masse d'eau : FRGR1776) ;
- Le Peyrusse et ses affluents (code masse d'eau : FRGR1734).

Le tableau ci-après présente par entité hydrographique les risques de non atteinte du « bon état chimique » identifiés dans le SDAGE.

OBJECTIFS DE BON ETAT CHIMIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (SDAGE 2009)	Unités	Source de l'Allier et ses affluents	Grandrieu et Chapeauroux	Affluents du Devès	Ance Seuge Desges	Fioule Marsange	Cronce Céroux	Senouire	Bassin du Haut-Allier
Bon état 2015	% du linéaire	100%	100%	91%	100%	23%	67%	100%	86%
Bon état 2027	% du linéaire	0%	0%	9%	0%	77%	33%	0%	14%

Tableau 6 : Objectifs de bon état chimique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015)

Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les risques de non atteinte des objectifs de bon état écologique fixés dans le SDAGE sont relativement élevés. Seuls deux tiers des masses d'eau du territoire atteindraient les objectifs en 2015.

Le tableau ci-après présente par entité hydrographique les risques de non atteinte de « bon état écologique » fixés dans le SDAGE.

RESPECTS DES OBJECTIFS DE BON ETAT ECOLOGIQUE DES MASSES D'EAU SUPERFICIELLES (SDAGE 2009)	Unités	Source de l'Allier et ses affluents	Grandrieu et Chapeauroux	Affluents du Devès	Ance Seuge Desges	Fioule Marsange	Cronce Céroux	Senouire	Bassin du Haut-Allier
Non respect	% du linéaire	0%	20%	36%	39%	50%	23%	0%	23%
Doute	% du linéaire	8%	0%	11%	9%	37%	24%	0%	12%
Respect	% du linéaire	92%	80%	53%	52%	13%	52%	100%	66%

Tableau 7 : Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles circulantes (SDAGE 2010-2015)

Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

Les masses d'eau classées à risque sont les suivantes :

- Secteur des sources de l'Allier et ses affluents :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR1745 : Ltauron et affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur la qualité en macropolluants

- Secteur Grandrieu-Chapeauroux :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR0235 : Le Chapeauroux en aval de la confluence avec la Clamouse</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Non respect des objectifs : doute sur l'hydrologie et non respect pour la morphologie

- Secteur Affluents du Devès :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR1149 : L'Arquejol et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur la morphologie
<i>FRGR0141 : L'Allier de Poutès à Montstrol-d'Allier</i>	→ Bon état chimique 2015 → Bon état écologique 2021	→ Non respect des objectifs : doute sur l'hydrologie et non respect pour la morphologie
<i>FRGR0142 : L'Allier en aval de Monistrol-d'Allier</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la morphologie
<i>FRGR01070 : Le Freycenet et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la morphologie

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR01659 : Le Malaval et ses affluents</i> <i>FRGR01659 : Le Rouchoux et ses affluents</i>		

- Secteur Ance-Seuge-Desges :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR01701 : La Besque et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur la morphologie
<i>FRGR0142 : L'Allier en aval de Monistrol-d'Allier</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la morphologie
<i>FRGR0238 : L'Ance du Sud et ses affluents</i>	→ Bon état chimique 2015 → Bon état écologique 2021	→ Non respect des objectifs : doute sur l'hydrologie et non respect pour la morphologie
<i>FRGR0240 : La Seuge et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la qualité en micropolluants

- Secteur Fioule-Marsange :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR1746 : Le Cizières et ses affluents</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur la morphologie
<i>FRGR1776 : Le Malgascon et ses affluents</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur l'hydrologie
<i>FRGR0142 : L'Allier en aval de Monistrol-d'Allier</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la morphologie
<i>FRGR0241 : La Fioule et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la qualité en macropolluants et en micropolluants

- Secteur Crouce-Céroux :

Masse d'eau concernée par un risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique	Objectifs fixés	Risque de non atteinte des objectifs de bon état écologique et justifications
<i>FRGR0245 : Le Céroux et ses affluents</i>	→ Bon état chimique et écologique pour 2015	→ Doute sur le respect des objectifs : doute sur l'hydrologie
<i>FRGR0142 : L'Allier en aval de Monistrol-d'Allier</i>	→ Bon état chimique 2027 → Bon état écologique 2015	→ Non respect des objectifs : non respect pour la morphologie

La qualité de l'eau, l'hydrologie et la morphologie constitue donc des enjeux importants au regard des objectifs fixés par le SDAGE Loire-Bretagne.

1.2. Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau superficielles stagnantes

Deux masses d'eau plan d'eau (*masses d'eau fortement modifiées* – MEFM) sont présentes sur le territoire :

- la retenue de Naussac (FRGL113) située sur le cours du Donozau (Langogne) : la qualité écologique du plan d'eau a été qualifiée de moyenne notamment vis-à-vis des teneurs en nutriments (azote et phosphore). L'objectif de bon potentiel est fixé en 2015 ;
- la retenue de Poutès (FRGL098) située sur le cours de l'Allier (Alleyras) : la qualité écologique du plan d'eau n'a pas été qualifiée. L'objectif de bon potentiel est fixé en 2015.

Les risques non atteinte des objectifs n'ont pas été évalués dans le SDAGE.

1.3. Les objectifs du SDAGE assignés aux masses d'eau souterraines

Concernant les masses d'eau souterraines, trois masses d'eau souterraine sont présentes sur le territoire :

- la plus importante sur le territoire est la masse d'eau FRG049 « Margeride bassin de l'Allier » : l'état chimique est bon (bon état chimique vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides). L'objectif de bon état chimique est fixé en 2015 ;
- la masse d'eau FRG100 « Monts du Devès » : l'état chimique est médiocre (bon état chimique vis-à-vis du paramètre nitrates et état médiocre vis-à-vis du paramètre pesticides). Cette masse d'eau concerne une faible partie du territoire du SAGE. L'objectif de bon état chimique est fixé en 2021 ;
- la masse d'eau FRG096 « Massif du Cantal bassin de la Loire » : l'état chimique est bon (bon état chimique vis-à-vis des paramètres nitrates et pesticides). L'objectif de bon état chimique est fixé en 2015.

Les risques de non atteinte des objectifs n'ont pas été évalués dans le SDAGE.

1.4. Les objectifs de débits aux points nodaux

Enfin des objectifs de bon état quantitatif sont fixés dans le SDAGE. Les débits de référence des cours d'eau sont les suivants :

→ Station de Langogne :

- Débit d'objectif d'étiage (DOE) : 0,8 m³/s ;
- Débit seuil d'alerte (DSA) : 0,7 m³/s ;
- Débit d'étiage de crise (DCR) : 0,6 m³/s.

→ Station de Prades (station influencée par le soutien des étiages) :

- Débit d'objectif d'étiage (DOE) : 6,6 m³/s ;
- Débit seuil d'alerte (DSA) : 5,5 m³/s ;
- Débit d'étiage de crise (DCR) : 3 m³/s.

→ Station de Vieille-Brioude (station influencée par le soutien des étiages) :

- Débit d'objectif d'étiage (DOE) : 8 m³/s ;
- Débit seuil d'alerte (DSA) : 6 m³/s ;
- Débit d'étiage de crise (DCR) : 5,5 m³/s.

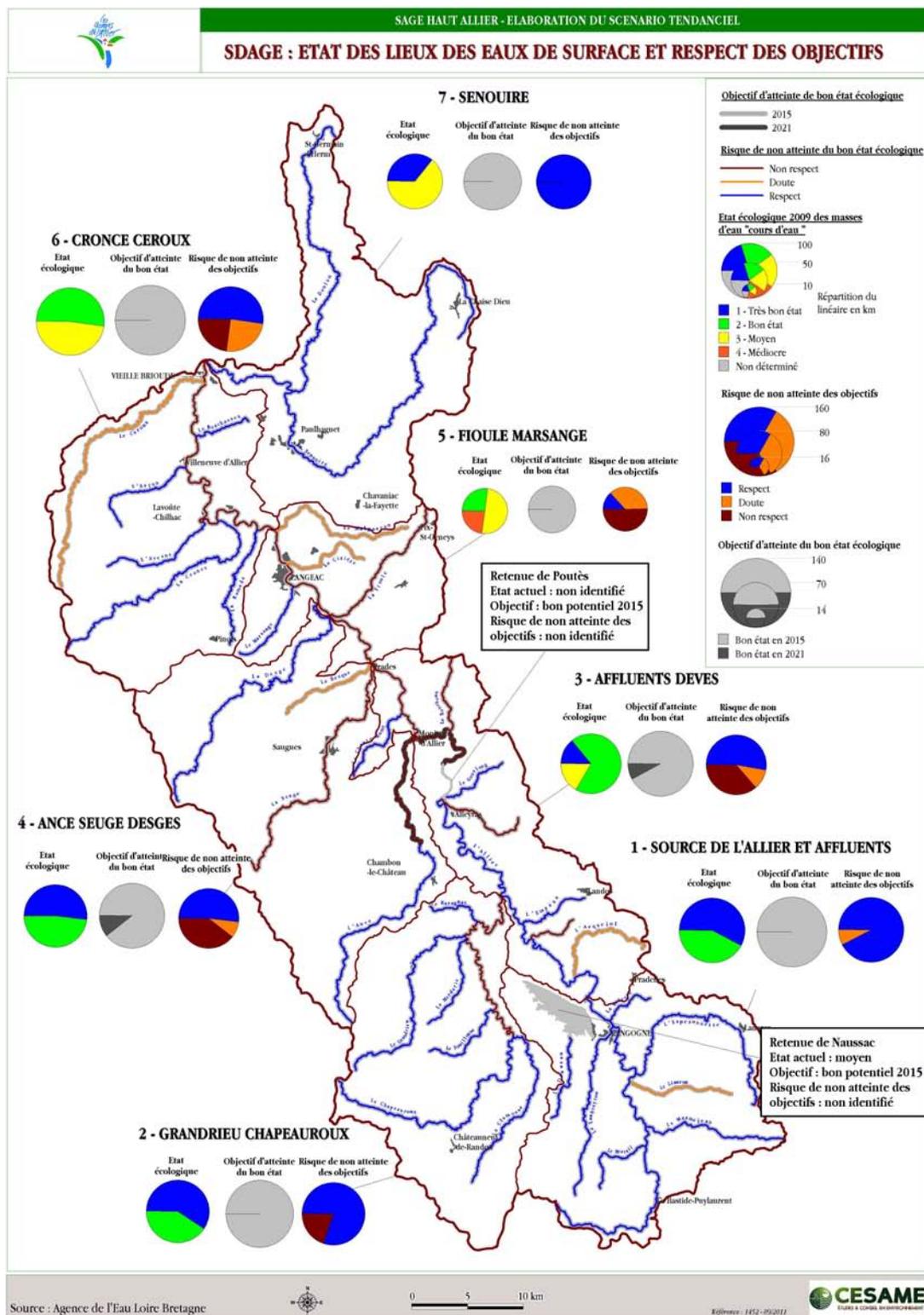


Illustration 13 : Carte présentant les objectifs de bon état écologique fixés pour les masses d'eau superficielles (SDAGE)
Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

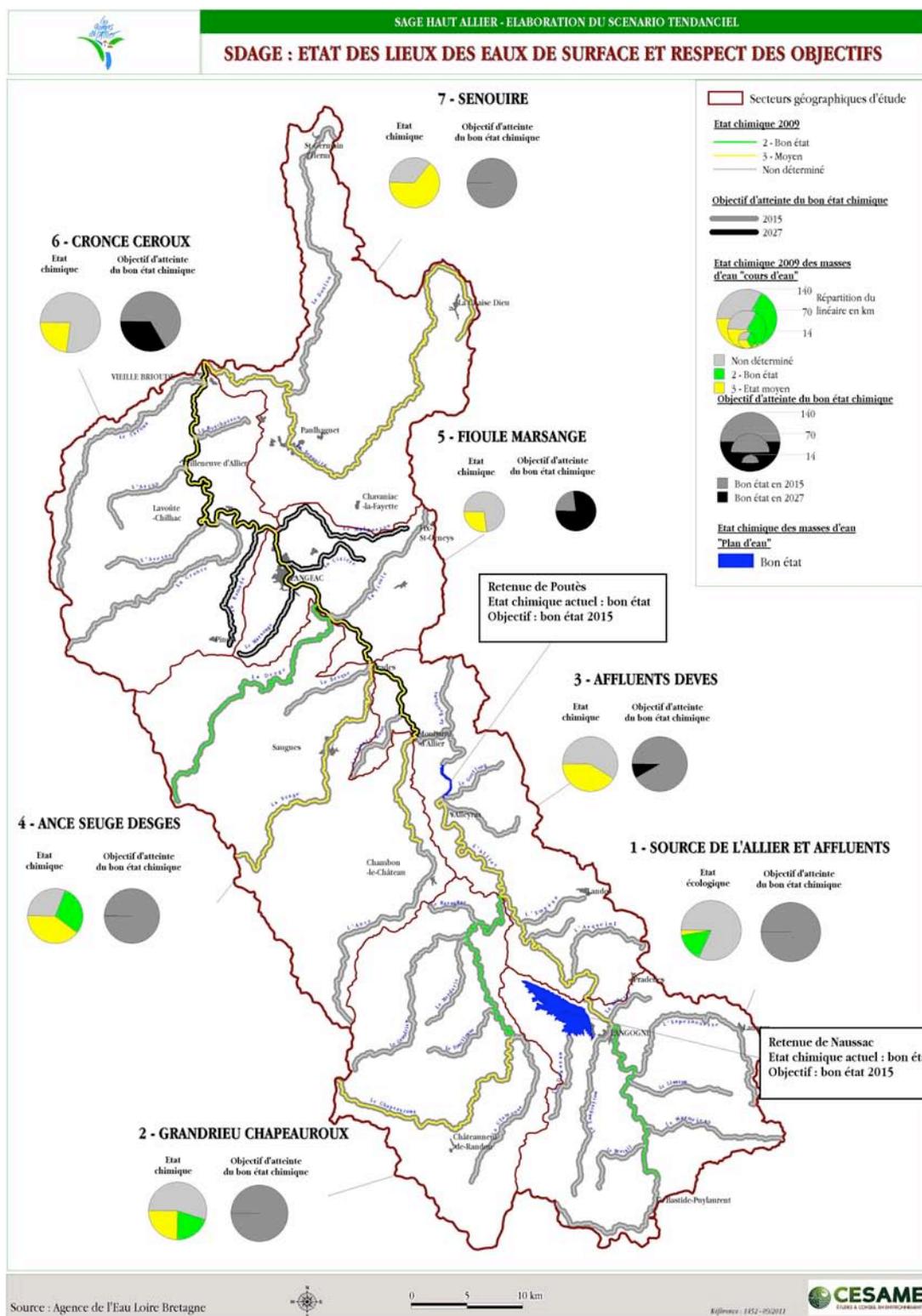


Illustration 14 : Carte présentant les objectifs de bon état chimique fixés pour les masses d'eau superficielles (SDAGE)
Source : SDAGE 2010-2015, Agence de l'eau Loire-Bretagne

2. SYNTHÈSE : LE SCÉNARIO TENDANCIEL - SATISFACTION DES ENJEUX

2.1. Rappel des enjeux identifiés lors du diagnostic

Au total, 8 enjeux liés à l'aménagement et à la gestion de l'eau ont été identifiés lors du diagnostic sur le territoire du SAGE Haut-Allier :

- l'amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants (barrages de Naussac, Poutès, Saint-Préjet, et de Pouzas) ;
- la maîtrise des pollutions afin de répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités existantes ;
- l'amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau ;
- l'amélioration des connaissances, la préservation et la restauration du rôle fonctionnel, et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassin versant ;
- l'amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques ;
- le maintien ou l'amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux naturels ;
- la production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants ;
- la gestion des risques d'inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité.

Il est important de souligner :

- que l'amélioration de la qualité écologique des cours d'eau repose sur des enjeux multi-thématiques :
 - des enjeux visant à améliorer la qualité hydromorphologique des cours d'eau (hydrologie, morphologie, continuité) ;
 - des enjeux visant à améliorer la qualité physico-chimique de l'eau ;
 - et enfin des enjeux visant à améliorer la fonctionnalité des zones humides et des têtes de bassin versant.

- qu'un même enjeu est bien souvent compatible avec une amélioration de la qualité des milieux aquatiques et la satisfaction de certains usages ;

Ainsi un enjeu peut avoir différents degrés de transversalité.

2.2. Scénario tendanciel - Satisfaction des enjeux

Les tendances d'évolution présentées précédemment ont été appliquées à chacun des enjeux validés à l'issue du diagnostic afin d'identifier :

- L'évolution des pressions vis-à-vis de l'enjeu considéré à l'horizon 2020
- Les tendances d'évolution de la thématique visée par l'enjeu pour cette même échéance,
- Le niveau de satisfaction de l'enjeu à l'horizon 2020.

Cette analyse est présentée dans les tableaux ci-après (un tableau par enjeu).

- Concernant l'évolution des pressions, apparaissent en vert (+) les tendances d'évolution positives, en rouge (-) les tendances d'évolution négatives, et en blanc (=) l'absence d'évolution significative.
- Pour le niveau de satisfaction de l'enjeu, sont mentionnés en vert les éléments satisfaits, et en rouge ceux non satisfaits.

Légende pour les tableaux ci-après (tendances d'évolution) :

Evolution positive	Pas d'évolution	Evolution négative
+	=	-

Légende pour le niveau de satisfaction de l'enjeu :

En vert : satisfait

En rouge : non satisfait

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (consensus technique et local)		Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Qualité de la ressource en eau	Enjeu en partie satisfait
Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines (réduction et maîtrise des pollutions domestiques, des pollutions en substances dangereuses, des pollutions agricoles)	+	Diminution attendue des pressions agricoles par réduction des intrants (nitrates, pesticides ...), amélioration de la gestion des fumures, mise aux normes de bâtiments d'élevage, conversion bio Amélioration de la qualité des rejets d'assainissement (temps secs et temps de pluie) Réduction/suppression des points noirs de pollution	Amélioration de la qualité des eaux superficielles Amélioration de la qualité des eaux souterraines	Atteinte des normes du bon état écologique (physico-chimie) Amélioration de la qualité de l'eau pour la baignade (bactériologie notamment) sur l'axe Allier, notamment en aval de Langeac
	=	Peu d'amélioration sur l'ANC Maintien des niveaux de rejets actuels de substances dangereuses (pas d'évolution significative de la connaissance et des normes de rejet)	Pas d'évolution significative de la qualité des ressources souterraines en tête de bassin versant Maintien de la contamination des eaux par les substances chimiques dangereuses	Regain possible d'attractivité des cours d'eau pour la pratique de la pêche
	-	Accroissement local de la pression agricole (Devès, Fioule-Marsange, aval Sénouire, pays de Saugues) ; augmentation de la taille des exploitations et des effluents d'élevage évacués par épandage Augmentation possible des pollutions domestiques et urbaines du fait d'un développement de la population et d'activités économiques autour des pôles urbains Difficulté croissante pour épandre les boues de station d'épuration Augmentation de la sévérité des étiages (diminution des débits dans les cours d'eau)	Persistance d'une pollution de fond dans les eaux souterraines (sur le Devès et sur quelques têtes de bassin versant (Margeride) : épandage, ANC... Persistance d'une pollution de fond dans les eaux superficielles : épandage, assainissements collectifs et non collectifs, rejets industriels	Qualité potentiellement insuffisante pour les espèces les plus exigeantes (ex : Saumon, Moule perlière ...) notamment sur des certains affluents majeurs (ex : Seuges ...) Persistance des problématiques bactériologiques au niveau des petits captages destinés à l'AEP Persistance des substances dangereuses dans les cours d'eau

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (consensus technique et local)			Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Etat quantitatif de la ressource en eau	Enjeu non satisfait
Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	+	Politiques d'économie d'eau Abandon de petits captages en tête de bassin versant (ex : amont Langouyrou) Amélioration des réseaux AEP (diminution des pertes) Amélioration localisée de la prise en compte de la fonctionnalité hydrologique des zones humides Augmentation des débits réservés au niveau des ouvrages prélevant sur cours d'eau Augmentation des débits restitués pour le soutien des étiages de l'axe Loire/allier pour compenser le déficit hydrologique Amélioration de l'information/concertation autour de la gestion du barrage de Naussac (EPL)	Amélioration localisée et temporaire de l'hydrologie sur quelques têtes de bassin versant Maintien du rôle hydrologique des zones humides Amélioration de l'hydrologie des cours d'eau sur les tronçon court-circuités Soutien de l'hydrologie sur l'axe Allier (pour satisfaire les usages)	Amélioration localisée du fonctionnement des cours d'eau (compartiment hydrologie)
	-	Augmentation des besoins en AEP (croissance démographique, population touristique, agriculture) Augmentation des prélèvements agricoles pour satisfaire les besoins de l'élevage et des cultures (variables suivant les secteurs) – Création d'ouvrages associés Recherche et exploitation de ressources supplémentaires notamment en tête de bassins versants pour sécuriser l'AEP – Accroissement des prélèvements individuels	Diminution de la ressource disponibles et des débits minimums dans les cours d'eau du fait des tendances d'évolution climatiques Diminution de la ressource exploitable (notamment estivale) en particulier niveau des captages AEP	Aggravation des conflits d'usages de l'eau (AEP) Accentuation de la sévérité des étiages notamment sur les secteurs Crouce-Céroux, Fioule Marsange et sources de l'Allier, avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore), les usages associés (pêche ...)

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (consensus technique et local)		Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Etat de conservation/fonctionnalités des zones humides et tête de BV	Enjeu en partie satisfait
Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	+	Evolution des boisements et de leur mode de gestion (diversification, prise en compte des ZH) Diminution de la pression forestière en bords de cours d'eau (enrésinement) sous l'effet des opération de gestion en cours et à venir Diminution de la pression sur les ZH dans les secteurs couverts par un programme de gestion CRE ... (Lozère, Val d'Allier, ENS 43)	Amélioration « physique » et fonctionnelle des têtes de bassin versant Restauration/maintien des zones humides	Amélioration/ préservation des têtes de bassin versant et des zones humides concernées par une démarche de gestion collective, surtout en secteurs boisés
	=	Peu/pas d'amélioration des connaissances sur les zones humides (hors inventaires existants)	Peu d'amélioration sur la prise en compte des zones humides hors programme de gestion en cours ou à venir	
	-	Pressions générées par les activités humaines sur la Margeride, autour des principales zones urbaines ... Augmentation des besoins en eau/Aggravation des conflits d'usages de l'eau (AEP) entraînant une sollicitation plus importante des têtes de bassins versants	Dégradation des zones humides de moyenne altitude en zones agricoles et « péri-urbaines » Dégradation des zones humides des têtes de bassins versants	Dégradation/diminution des zones humides, de leur intérêt patrimonial et de leur fonctionnalité, en secteurs agricoles et péri-urbains Avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore) notamment sur l'amont des bassins versants

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (consensus technique et local)		Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Qualité hydromorphologique des cours d'eau	Enjeu en partie satisfait
Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques (restauration de la continuité piscicole, sédimentaire, et de la qualité morphologique)	+	Evolution des boisements et de leur mode de gestion Diminution locale des pressions en bords de cours d'eau (pression forestière, piétinement) suite à la mise en œuvre des opérations de gestion des cours d'eau, des zones humides Baisse voire maintien du niveau d'exploitation de l'énergie hydro-électrique compte tenu du classement des cours d'eau Diminution du nombre d'obstacles à la continuité écologique (application de la réglementation) Diminution de l'impact du barrage de Poutès suite à son aménagement Augmentation des débits réservés au niveau des ouvrages Amélioration de l'information/concertation autour de la gestion du barrage de Naussac (EPL)	Amélioration/préservation des têtes de bassin versant (cours d'eau et zones humides) Tendances locales à la diminution de l'ensablement Maintien voire réduction des tronçons court-circuités perturbés Amélioration du transit sédimentaire et de la circulation piscicole Restauration de la continuité écologique (piscicole et sédimentaire) au niveau de Poutès Amélioration de l'hydrologie des cours d'eau Diminution possible de l'impact de Naussac suite à la concertation	Amélioration de la fonctionnalité écologique des habitats des cours d'eau, vis-à-vis des espèces autochtones Amélioration/restauration de la continuité écologique notamment sur les principaux cours d'eau
	=	Faible évolution globale de l'occupation du sol Pas de modification structurelle du barrage de Naussac	Pas d'évolution concernant les effets de Naussac sur le transit sédimentaire (et donc la qualité des milieux aquatiques)	
	-	Pressions des activités humaines sur la Margeride, et autour des principales zones urbaines Augmentation des besoins en eau et du niveau de sollicitation des ressources y compris localement en tête de bassin versant Augmentation des débits dérivés (ou volume) sur le Chapeauroux pour développer la production hydroélectrique sur Naussac Augmentation de la fréquentation en bords de cours d'eau Prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation de leurs aires de répartition	Dégradation des berges et du lit des cours d'eau (+ volet qualité) Colmatage du substrat, poursuite locale de l'ensablement des cours d'eau, altération de la ripisylve Dégradation des têtes de bassins versants, diminution de l'hydrologie de certains cours d'eau	Altération des habitats piscicoles Avec des conséquences sur le fonctionnement des milieux aquatiques (faune et flore).

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (consensus technique et local)		Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Valeur paysagère et écologique des milieux	Enjeu en partie satisfait
Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux (espaces forestiers, agricoles, corridors écologiques)	+	Diversification des espaces forestiers après coupe à blancs des plantations de résineux	Augmentation de la biodiversité et de la valeur paysagère dans les espaces forestiers	Amélioration de la continuité écologique (TV/TB)
		Diminution locale des pressions en bords de cours d'eau (pression forestière, piétinement) suite à la mise en œuvre des opérations de gestion des cours d'eau, des zones humides	Amélioration de la valeur écologique et paysagère des ripisylves	
	=	Amélioration locale de la lutte contre certaines espèces invasives (végétales surtout) par mise en œuvre des programmes de gestion des cours d'eau	Préservation de la diversité des secteurs prairiaux et bocagers	Persistance de pressions sur certains espaces forestiers et agricoles Manque de cohérence de la gestion des cours d'eau (lit et berges) sur l'ensemble du bassin versant Localement pas de gestion collective des cours d'eau Pas de stratégie d'intervention concernant les espèces invasives
		Maintien d'une pression sur les berges (piétinement, gestion inadaptée de la ripisylve) sur certains cours d'eau en l'absence de programme de gestion	Dégradation de la valeur écologique et paysagère de la ripisylve sur certains cours d'eau	
-	-	Pression foncière sur le territoire de la Margeride (reconquête d'espace agricole sur des territoires forestiers, restructuration foncière)	Réduction des espaces forestiers, de leur diversité et de leur intérêt paysager	Persistance de pressions sur certains espaces forestiers et agricoles Manque de cohérence de la gestion des cours d'eau (lit et berges) sur l'ensemble du bassin versant Localement pas de gestion collective des cours d'eau Pas de stratégie d'intervention concernant les espèces invasives
		Pression de l'urbanisation sur les terres agricoles en secteur périphérique de Langeac. Restructuration foncière	Réduction des espaces agricoles et de leur diversité	
		Pression de l'agriculture et de l'urbanisation sur les zones humides, sur les cours d'eau (ex : plateau de Saugues ...)	Diminution des zones humides, de leur intérêt et leur fonctionnalité (cf. enjeu spécifique)	
		Prolifération possible d'espèces animales et végétales invasives et augmentation de leurs aires de répartition	Réduction de l'espace de mobilité des cours d'eau et de la diversité associée	
			Diminution de la qualité écologique et paysagère de la ripisylve	
			Diminution de la qualité écologique des milieux par disparition d'espèces autochtones	

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (<i>consensus technique et local</i>)			Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Production hydro-électrique	Enjeu satisfait
Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	+	Sensibilisation aux énergies « renouvelables » - Mise en œuvre de la directive énergie Classement des cours d'eau (liste 1, liste 2, art. L214-17 du CE).	Maintien des ouvrages hydro-électriques Aménagement des ouvrages en faveur de la restauration de la continuité écologique	Obligation d'aménagement des ouvrages
	-	Classement des cours d'eau (liste 1, liste 2, art. L214-17 du CE). Diminution des ressources en eau naturelles	Maintien voire diminution Réduction de la production	

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Tendances d'évolutions (horizon 2020) (<i>consensus technique et local</i>)			Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE
		Pressions réelles (en intégrant les actions correctives)	Risques inondation	Enjeu en partie satisfait
Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	+	Meilleure prise en compte du risque dans l'urbanisation quand il est connu (a priori extension faible de l'urbanisation en zones inondables)	Pas d'augmentation des enjeux en zones inondables identifiées	Bonne culture du risque sur l'axe Allier
	-	Augmentation de l'intensité des crues, de l'aléa, surtout sur le haut bassin versant (épisodes cévenols) Peu d'évolution concernant la connaissance et la conscience du risque sur certains affluents et sur l'amont (ex : Langogne) Pas d'évolution de la prise en compte de la dynamique naturelle des cours d'eau (mobilité latérale...) Ouverture de paysage, urbanisation	Augmentation du risque et de la vulnérabilité pour les secteurs exposés, sur l'axe Allier mais également sur certains affluents Augmentation localisée de la pression en bord de cours d'eau (en l'absence de cartographie du risque) Diminution de l'espace de mobilité pour protéger les personnes et les biens exposés Augmentation du risque de ruissellement	Mesures de prévention et culture du risque inondation qui restent à développer sur certains affluents Notion d'espace de mobilité à développer localement

3. LES ORIENTATIONS A SUIVRE POUR L'ÉLABORATION DU SAGE HAUT-ALLIER

3.1. Les plus-value d'un SAGE

Sur la base des tendances d'évolution retenues dans le cadre du scénario tendanciel, et du niveau de satisfaction des enjeux à l'horizon 2020 (cf. § précédente), il est possible de cerner les principales plus-values du SAGE qui sont reprises dans les tableaux ci-dessous :

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Modérée
<p>Amélioration de la gestion des barrages en faveur des milieux aquatiques et des usages existants (barrages de Naussac, Poutès, Saint-Préjet et Pouzas)</p>	<p>Enjeu en partie satisfait</p>	<p>Qualifier précisément la fonctionnalité piscicole de la rivière Allier</p> <p>Améliorer la connaissance sur le fonctionnement et les incidences du barrage de Naussac sur la qualité de l'eau des cours d'eau, sur la vie piscicole, et sur les usages en aval</p> <p>Contribution à la définition d'une stratégie/d'un protocole de gestion et d'aménagement des ouvrages – Intervention de la CLE dans la Commission de gestion des étiages.</p> <p>Améliorer la concertation entre les gestionnaires de barrages et les autres usagers de l'eau en aval</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Forte
<p>Maîtrise des pollutions pour répondre aux exigences des milieux aquatiques et des activités humaines (réduction et maîtrise des pollutions domestiques, des pollutions en substances dangereuses, des pollutions agricoles)</p>	<p>Enjeu en partie satisfait</p>	<p>Fixer des objectifs de qualité ambitieux pour les eaux superficielles, (plus stricts que les référentiels nationaux), pour tenir compte des exigences des espèces patrimoniales</p> <p>Fixer des normes de rejets pour les traitements domestiques et industriels, compatibles avec les objectifs de qualité des cours d'eau (ex : traitement complémentaire, expérimental, ZRI)</p> <p>Mieux encadrer la gestion et le suivi des dispositifs d'assainissement</p> <p>Identifier d'autres ressources stratégiques sur le territoire vis-à-vis de l'AEP</p> <p>Réglementer les activités et usages sur les bassins d'alimentation des ressources stratégiques (plan de gestion pour NAEP du Devès notamment)</p> <p>Dynamiser et encadrer la gestion des ANC</p> <p>Intégrer les enjeux socio-économiques dans la stratégie de maîtrise des pollutions</p> <p>Renforcer le suivi, la vigilance et l'information sur les nouvelles pollutions (produits pharmaceutiques notamment)</p> <p>Instaurer une gestion commune des baignades</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Forte
Amélioration de la gestion quantitative des ressources en eau	Enjeu non satisfait	<p>Améliorer les connaissances sur les besoins, la ressource, l'adéquation besoins/ressource</p> <p>Définir des moyens de gestion concertée de la ressource pour réduire ou mieux gérer les conflits d'usages pressentis (irrigation collective, réglementation des usages, économies d'eau...)</p> <p>Réglementer les activités et usages sur les bassins d'alimentation des ressources stratégiques (plan de gestion pour NAEP du Devès notamment)</p> <p>Prioriser les usages dans les sous-bassins versants déficitaires, y compris ceux non soumis à procédures mais entraînant aujourd'hui des impacts cumulés significatifs (ex : prélèvements individuels)</p> <p>Contribution à l'amélioration/diffusion des connaissances sur le fonctionnement du barrage de Naussac (débits et périodes des lâchers, usages de l'eau associés ...)</p> <p>Intervenir, via la CLE, sur le règlement d'eau de l'ouvrage pour mieux répartir la ressource</p> <p>Identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leur fonctionnalité hydrologique – Décliner des mesures de protection (ZHIEP, ZSGE ?) - cf. enjeu spécifique</p> <p>Inciter/sensibiliser aux économies d'eau, à l'utilisation appropriée de l'AEP</p> <p>Intégrer les enjeux socio-économiques dans la stratégie de gestion quantitative de la ressource</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Forte
Amélioration des connaissances, préservation et restauration du rôle fonctionnel et de l'intérêt patrimonial des zones humides et des têtes de bassins versants	Enjeu en partie satisfait	<p>Identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leur fonctionnalités et de leur intérêt patrimonial (compléter les inventaires existants)</p> <p>Décliner des mesures de protection (ZHIEP, ZSGE ?), de prise en compte, de gestion des zones humides</p> <p>Assurer une gestion cohérente des zones humides à l'échelle du bassin versant</p> <p>Identifier et préserver les têtes de bassin versant en déclinant des dispositions spécifiques</p> <p>Intégrer les enjeux socio-économiques dans la stratégie de préservation des zones humides</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Modérée à forte
<p>Amélioration de la qualité hydromorphologique des cours d'eau en faveur des espèces biologiques aquatiques (restauration de la continuité piscicole, sédimentaire, et de la qualité morphologique)</p>	<p>Enjeu en partie satisfait</p>	<p>Qualifier précisément la fonctionnalité piscicole de la rivière Allier</p> <p>Identifier et hiérarchiser les zones humides au regard de leur fonctionnalités vis-à-vis des cours d'eau</p> <p>Décliner des mesures de protection (ZHIEP, ZSGE ?), de prise en compte, de gestion des zones humides importantes</p> <p>Définir une stratégie de gestion et d'aménagement des ouvrages pour le rétablissement des continuités piscicoles et sédimentaires</p> <p>Définir l'espace de fonctionnalité des cours d'eau (secteur de plaine surtout) et décliner des mesures de gestion appropriées.</p> <p>Informar sur la dynamique naturelle des cours d'eau et son intérêt pour la qualité hydromorphologique</p> <p>Contribution à la définition d'une stratégie/d'un protocole de gestion et d'aménagement des ouvrages – Intervention de la CLE dans la Commission de gestion des étiages.</p> <p>Sensibilisation sur les espèces invasives</p> <p>Déterminer précisément les impacts de Naussac sur la qualité hydromorphologique de l'Allier</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Modérée
<p>Maintien ou amélioration de la valeur paysagère et écologique des milieux (espaces forestiers, agricoles, corridors écologiques)</p>	<p>Enjeu en partie satisfait</p>	<p>Coordonner les opérations de restauration et d'entretien et intervenir sur l'ensemble des cours d'eau</p> <p>Définir des règles consensuelles de bonnes pratiques d'entretien des cours d'eau</p> <p>Valoriser les richesses des paysages et des milieux aquatiques (espèces et habitats) comme une identité forte du territoire.</p> <p>Faire connaître le territoire aux populations locales : favoriser l'appropriation des cours d'eau et renforcer leur fierté d'appartenance à un territoire "d'excellence".</p> <p>Mise en place, après inventaire, de dispositions spécifiques aux zones humides pour assurer leur conservation</p> <p>Définition des recommandations à suivre pour l'élaboration/la révision des documents d'urbanismes : prise en compte de la TV/TB, zones humides, ripisylves, espaces de mobilité</p> <p>Améliorer les connaissances sur les espèces nuisibles et/ou invasives et caractériser leurs impacts sur les écosystèmes aquatiques.</p> <p>Sensibiliser sur les espèces végétales invasives et conseiller les intervenants (gestionnaires d'espaces verts, particuliers...) sur leur modalité de gestion</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Faible
Production d'une petite hydroélectricité compatible avec les milieux aquatiques et les usages existants	Enjeu satisfait	<p>Mise en place de mesure complémentaire pour protéger les têtes de bassin versant</p> <p>Définir une stratégie cohérente d'aménagement des ouvrages en travers des cours d'eau (ex : passe à poisson ...)</p> <p>Définir des débits réservés (débits minimum biologiques) adaptés, et les conditions de dérivation des cours d'eau (période ...).</p> <p>Intégrer les enjeux socio-économiques et environnementaux dans la stratégie de valorisation du potentiel hydro-électrique sur le territoire</p>

ENJEUX de l'eau et des usages sur le territoire	Niveau de satisfaction de l'enjeu en 2021 <u>sans</u> le SAGE	Plus value possible du SAGE Haut-Allier
		Faible à modérée
Gestion des risques inondation en favorisant la réduction de la vulnérabilité	Enjeu en partie satisfait	<p>Développer/Améliorer la connaissance et la conscience du risque inondation sur certains affluents</p> <p>Sensibiliser à la réduction de la vulnérabilité de l'habitat, des infrastructures et des bâtiments publics</p> <p>Définir un espace de mobilité fonctionnelle du cours d'eau (emprise foncière de l'espace de liberté du cours d'eau, définition de zones tampons...)</p> <p>Coordonner les opérations avec celles définies dans le cadre de l'étude 3P (Prévision, Prévention, Protection) en cours de réalisation par l'Etablissement Public Loire</p> <p>Encadrer l'urbanisation future en zone inondable</p> <p>Préconiser des modalités de réduction des ruissellements à la source là où elles se justifient</p>

3.2. Orientations à suivre pour l'élaboration de la stratégie

Les **orientations à suivre** pour l'élaboration de la **stratégie du SAGE** Haut-Allier repose d'une part sur les **enjeux identifiés lors du diagnostic**, et d'autre part sur les **tendances d'évolution à venir**. Ces orientations constitueront les **axes de réflexion stratégiques** permettant de définir les objectifs et les moyens nécessaires à l'atteinte du « *bon état* » ou du « *bon potentiel* » des eaux superficielles et souterraines fixés dans le SDAGE Loire-Bretagne, ainsi qu'à la satisfaction de l'ensemble des activités et des usages existants sur le territoire.

✕ L'analyse des tendances générales d'évolution laisse présager à l'avenir le **maintien ou l'aggravation de certaines problématiques majeures** sur le territoire :

- un risque de survenue ou d'**aggravation de conflits d'usage de l'eau**, dans un contexte de besoins accrus et de disponibilité moindre de la ressource ;
- **des mesures réglementaires insuffisantes pour la protection des zones humides** qui, compte-tenu des évolutions possibles de l'occupation des sols (agriculture, urbanisation), pourraient continuer à disparaître ou à être dégradée ;
- le **maintien des problématiques liées à qualité bactériologique de l'eau potable** (problème bactériologique sur les petites unités de distribution notamment en Lozère) ;
- le **maintien des problématiques des rejets en micropolluants sur le Griniac** (et peut être d'autres cours d'eau - rejets industriels conformes aux normes réglementaires de rejets) ;

Plus généralement, **l'évolution des pratiques agricoles** en raison de la prochaine réforme de la Politique Agricole Commune (2013) pourrait avoir une incidence sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Cette évolution est aujourd'hui difficilement caractérisable.

Même si la qualité écologique tend à s'améliorer significativement, les **exigences biologiques de certaines espèces emblématiques menacées** comme **le Saumon ou la Moule perlière** pourraient nécessiter la **mise en place d'objectifs renforcés** sur le territoire. Ce niveau d'exigence paraît en effet nécessaire pour restaurer la fonctionnalité écologique de l'Allier et ses affluents au regard des besoins liés au cycle de vie de ces espèces (exigences liées à la reproduction et à la croissance, besoins en matière d'habitats et de déplacements).

✕ L'analyse des enjeux, de leur tendance d'évolution et des plus-values du SAGE qui leurs sont associées montre de nombreux points de convergence. Ainsi, pour l'élaboration de la stratégie du SAGE, il sera nécessaire d'engager une approche plus transversale, déjà initiée dans les différentes phases de concertation et reprise dans l'analyse des tendances d'évolution.

Au regards de ces problématiques persistantes, **quatre axes de travail** émergent ainsi sur le territoire qui

pourraient constituer une première trame de réflexion pour le futur SAGE :

- **Gestion quantitative de la ressource en eau**
- **Fonctionnalité optimale des écosystèmes aquatiques**
- Poursuite de l'**amélioration de la qualité des eaux** (lutte contre les sources de pollutions)
- **Préserver/améliorer le cadre de vie** (paysage, tourisme, risques majeurs)

x Il convient également de rappeler l'importance de la réalisation de certaines **études complémentaires** préalablement à l'élaboration de la stratégie. Ces actions ont été définies dans la première phase d'étude « diagnostic ». Elles devront permettre :

- de réaliser une **étude quantitative** : la mise en place de moyen de gestion concertée de la ressource en eau et la définition de mesures réglementaires paraît en effet indispensable pour résoudre ou prévenir les conflits d'usages tout en tenant compte de la fonctionnalité des écosystèmes aquatiques.

La réalisation d'une étude quantitative permettant de définir les **modalités de gestion** et de suivi sur les secteurs déficitaires³ apparaît être une **étape préalable indispensable à l'élaboration des documents finaux du SAGE** (caractérisation plus précise des besoins liés aux activités et aux milieux aquatiques (débits minimums biologiques), des ressources disponibles, identification des débits maximums prélevables et définition d'un dispositif de suivi / élaboration d'un schéma de gestion de la NAEP du Devès).

- de réaliser **une étude des enveloppes de probabilité de présence des zones humides** à l'échelle du territoire : compilation / harmonisation de l'ensemble des données existantes, réalisation de prospections complémentaires notamment en Haute-Loire et analyser leurs rôles fonctionnels. Cette **étape préalable** s'avère **également indispensable** à l'élaboration des documents finaux du SAGE au regard des enjeux liés à la **préservation** et à la **protection des zones humides**. Cette étude devra notamment permettre la **délimitation** des **zones à fort intérêt environnemental (ZHIEP)** et des **zones stratégiques pour la gestion de l'eau (ZSGE)** ;
- de fixer les critères de définition des **zones de tête de bassin versant**, puis réaliser l'**inventaire** des ces zones ;
- **de connaître les réels impacts des barrages** :
 - sur la fonctionnalité écologique des milieux aquatiques (impacts sur la qualité physico-chimique de l'eau, sur la qualité hydromorphologique des cours d'eau (morphologie,

³ Principaux secteurs déficitaires pour la biologie : Fioule-Marsange, Crouce-Céroux, Senouire aval

Secteurs plus particulièrement déficitaires pour l'alimentation en eau potable : Ance-Seuge-Desges (secteurs d'altitude) / Bassin versant de Naussac

hydrologie et continuité écologique) et sur la qualité hydrobiologique (macrophytes, macroinvertébrés, poissons) ;

- sur les différentes activités existantes notamment les activités de loisirs liées à l'eau (baignade, sports d'eau vive et pêche) ;
 - sur les réels bénéfices du soutien des étiages pour le territoire ;
- de veiller à disposer de **données suffisamment exhaustives** pour élaborer une stratégie d'action en faveur de la restauration de la fonctionnalité des **axes de migration** (recensement des ouvrages existants et évaluation de leurs impacts sur la continuité écologique) ;
 - de veiller également à disposer de **données suffisamment exhaustives** pour élaborer une stratégie d'action en faveur de l'amélioration de la **continuité sédimentaire** (recensement des ouvrages existants et évaluation de leurs impacts).

× Enfin, il est important de rappeler que la **fragilité économique du territoire** est une composante qui devra être prise en compte lors de l'élaboration puis du choix de la stratégie du SAGE notamment au regard des **objectifs ambitieux** souhaités par certains acteurs locaux - *objectifs d'excellence environnementale* -.

Une réflexion devra être conduite préalablement au choix de la stratégie sur la base d'une **étude technico-économique**. Cette étude devra préciser la **faisabilité et l'efficacité des moyens** nécessaires pour parvenir aux objectifs fixés. Ces éléments de réponse accompagneront les acteurs et décideurs locaux dans la définition d'une **politique durable de l'eau** sur le territoire.